

COMMUNICATION HORS-SERIE - avril 2002

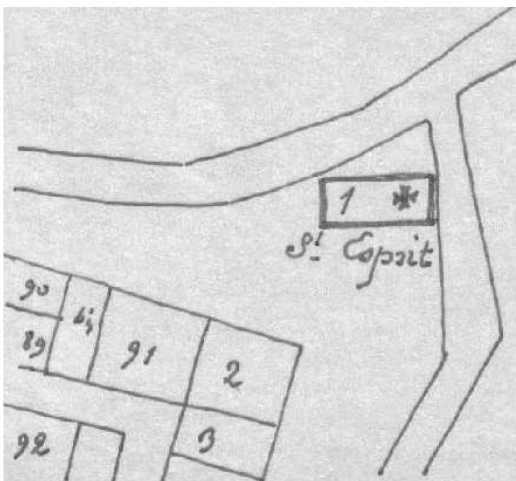
LES CHAPELLES DES PENITENTS BLANCS A VALBONNE



ST- BERNARDIN

ST- ESPRIT " HORS ET PROCHE " DU VILLAGE

ST- ESPRIT " JOUXTANT LA PAROISSE "



Association des Amis de l'Abbaye
et du patrimoine valbonnais

Les pénitents blancs



Historique

L'origine des confréries des pénitents peut être attribuée à St Boniface au VIIIème siècle.

Par la suite, en Italie vers 1233 apparurent les ordres mendiants, en 1260 les Flagellants de Pérouse et en 1267 la première association de laïcs fut instituée sous le titre de "*Santa Maria del Gonfalone*".

Ces confréries jouèrent un rôle essentiel à partir du XIIIème siècle. Grands élans populaires elles furent parfois condamnées pour leurs excès (flagellation, tendances à l'hérésie) puis rejaillirent, prônant la pénitence et la charité.

Les grandes calamités du XIVème et XVème siècles - épidémies, combats, famines puis les guerres de religion incitèrent les laïcs à se regrouper, à secourir leur prochain. Les "maisons de Dieu" furent à la fois des centres où les frères pouvaient se rencontrer pour leurs dévotions et exercices pénitentiels et des hospices pour accueillir les malades et les plus démunis.

En Provence, déjà organisés en confréries à la fin du XIVème siècle, "les Blancs" parcouraient les rues de la ville en processions pendant neuf jours se flagellant et chantant le "Stabat Mater".

Au XVIème et XVIIème siècles les confréries atteignirent leur apogée, les Pénitents devinrent Blancs, Noirs, Gris ou Bleus et Catherine de Médicis conduisit une procession de Pénitents blancs en Avignon en 1574.

La Réforme et le Jansénisme amorcèrent leur déclin dans le nord et l'est de la France puis la Révolution les supprima par décret et rares sont celles qui subsistèrent. Néanmoins le sud de l'Europe en conserva beaucoup.

Structures et fonctionnement

Les nombreuses confréries créées à partir du XIII^{ème} siècle obéissent à des règles et statuts bien définis. Si elles diffèrent par des points de détails leur structure commune les caractérise et permet de les différencier à la fois des ordres religieux et des institutions laïques.

Blancs, gris, bleus, noirs, rouges, violets, les pénitents sont toujours une association de laïcs regroupés sous le vocable de "confrérie".

Ces associations dont les membres ne sont pas des religieux sont néanmoins intégrées dans l'église. Leur supérieur hiérarchique est l'évêque du diocèse qui approuve et parfois impose leur nom et leurs statuts ; il contrôle leurs activités lors des visites pastorales.

Toutefois elles gardent leur indépendance par rapport au curé de la paroisse et ne sont pas non plus affiliées à un ordre religieux.

Chaque confrérie a à sa tête un prieur ou recteur assisté d'un sous-prieur ou vice-recteur, un marguillier, un trésorier, un maître de cérémonie puis chaque membre se voit attribuer un rôle particulier (massier, porte bannière etc...). Ces associations peuvent acquérir des biens et bénéficier de legs.

Les membres d'une confrérie ne font généralement pas partie d'une classe sociale définie. Le recrutement est local, les femmes peuvent y adhérer. Les membres sont élus par tous et rendent des comptes à tous. C'est une communauté placée sous le signe de l'égalité.

Tous les membres sont égaux, frères anonymes sous l'habit : un sac, un capuchon ou une cagoule, une corde nouée aux reins. La couleur du sac permet de distinguer les différentes confréries mais n'est jamais un signe distinctif au sein d'un même groupe.

Les obligations des frères sont nombreuses : une stricte moralité, de nombreux exercices de piété, la présence obligatoire aux conseils, une participation financière.

Leur rôle

Quel rôle jouaient ces confréries - si importantes pendant au moins six siècles - au sein de la société ?

Pour les frères qui se réunissent encore de nos jours, l'idéal n'a pas changé : leur but est à la fois d'exalter le culte public et d'exercer une action caritative.

Selon les statuts fixés par les évêques, les confréries sont attachées à une Chapelle ou « casette », peuvent faire célébrer des messes, chanter l'office des morts, organiser des cérémonies lors de fêtes religieuses, participer à des processions. Toutefois ces pratiques cultuelles ne doivent pas entraver la vie de la paroisse et les relations entre Curé et confréries s'en sont parfois trouvées troublées. Lors de visites pastorales les évêques ont dû préciser les champs d'action de chacun et éviter les sources de conflit.

L'activité des confréries s'exerce de différentes manières : si certaines comme à Nice gèrent des hôpitaux et des Monts de Piété pour venir en aide aux indigents d'autres, moins riches ou moins rayonnantes mais tout aussi dévouées, apportent une aide individuelle aux plus démunis, les soutiennent dans les moments les plus pénibles ; l'assistance aux défunts est une des fonctions principales : accompagnement de la dépouille, sépulture, messes du souvenir. Ces tâches furent de la plus grande utilité lors des guerres et surtout des épidémies.

Les pénitents blancs à Valbonne

Contenu des visites pastorales

Les évêques de Grasse, au cours de leurs visites pastorales, consacreront la fondation d'une chapelle, feront l'inventaire des divers objets de culte, préciseront et feront respecter les statuts. En un mot ils contrôleront avec plus ou moins d'autorité la vie dans les différentes chapelles de pénitents.

Certains comptes-rendus ont été conservés. A ce sujet nous devons particulièrement remercier monsieur Hubert Dhumez homme de lettre et historien dont les recherches et notes nous ont permis de retrouver trace de quelques visites pastorales à Valbonne.

Au fil des documents des XVIIème et XVIIIème siècles, il est possible de retracer l'histoire des pénitents dans ce village. Nous percevons la vie dans ces communautés. Les chapelles s'édifient, les activités des frères se précisent et à travers les louanges ou les menaces d'interdit, nous devinons leurs efforts, leurs débordements, leurs querelles et toujours l'attachement à l'Eglise.

Liste des visites pastorales répertoriées

18 mars 1617	effectuée par Monseigneur Boussicaud
25 mai 1634	effectuée par Monseigneur de Villeneuve
5 décembre 1649	effectuée par Monseigneur Godeau
(date inconnue)	effectuée par Monseigneur de Bernage
28 octobre 1669	effectuée par Monseigneur de Bernage
29 octobre 1669	effectuée par Monseigneur de Bernage
13 octobre 1678	effectuée par Monseigneur Roquemartin
30 avril 1687	effectuée par Monseigneur de Verjus
décembre 1698	effectuée par Monseigneur de Verjus
décembre 1703	effectuée par Monseigneur de Verjus
6 juin 1712	effectuée par Monseigneur de Mesgrigny
septembre 1730	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
8 septembre 1734	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
27 octobre 1738	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
28 mai 1743	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
30 mai 1746	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
30 avril 1752	effectuée par Monseigneur d'Antelmy
6 septembre 1759	effectuée par Monseigneur de Prunières

Le Cercle de Généalogie de Cannes a retrouvé récemment lors de recherches une liste de frères pénitents valbonnais présentée suivant les dates de leur mort. Elle est redonnée ici, fractionnée en fonction des époques.

Avant la visite pastorale de Monseigneur Boussicaud le 18 mars 1617, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Barthélémy CHABERT	Jean ARDISSON MENDRE	1609
décédé le 05.02.1604	Guilheume HUGUES	
Antoine TRANQUIER 05.02.1606	14.06.1609	
Honoré BRUNENGUE 24.02.1606	Barthélémy GIRARD	
Honoré FOUCARD	12.07.1614	
04.05.1606	Honoré CHABERT	
Jaume MILOT	11.10.1615	
15.02.1609	Raphel ROUX	
	12.10.1615	

Visite de Monseigneur Boussicaud le 18 mars 1617

Lors de cette visite Monseigneur Boussicaud règle un litige entre le prieur et un frère ; celui-ci est condamné à offrir une livre de cire jaune et tous les frères sont exhortés à vivre dans un esprit de charité ; suivant ce précepte Jehanon Gimbert et Louys Hugues seront réconciliés.

...et advenant le 20ème jour du mois et an que dessus nous évêque ayant ouy sommairement Estienne Gimbert et le prieur jadis appelé Jehan Foucard sur ce que led.Gimbert a demeuré deux ans hors de la cazette pour cause que son frère avait eu un procès entre le prieur et non pour ce respectivement ouy encore Maitre Paul Béraud prieur de présent demandant pour la conservation des droits de la cazette que led- Gimbert soit condamné aux peynes portées par leurs statuts. Nous, évêque après avoir modéré le tout avons condamné led-Gimbert à une livre de cire jaulne envers lad. Cazette avec deffenses de comettre plus par cy-après telles fautes soulx les peynes portées par leurs statuts, et moyennant ce l'avons retably enjoignant au prieur de le recevoir exortant tous les Pénitents de vivre sous les loix de charité les uns avec les autres, ains qu'est porté par leurs capitouls. Sur Autre differant et procès contre Jehannon Gimbert et le prieur desdits Pénitents ayant esté chassé de lad. Compagnie y a deux ans a raison de certain droits de peyne,Nous évêque après avoir ouï les parties avec le prieur moderne et la plupart des frères Pénitents et avons fait réconcilier led. Gimbert avec celluy de la dureté de peyne appellé Louys Hugues, avons mis les parties hors de cour et de procès, despans... à quoy ont acquiesc.

En 1617, si certains frères avaient des différends, il en était de même dans la hiérarchie religieuse et Dom Benoist aurait interrompu Monseigneur Boucicaud faisant moult tapage et

affirmant que ce dernier n'avait pas le droit de visiter les églises de Cannes, Vallauris, Mougins, le Cannet et Valbonne.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Boussicaud du 18 mars 1617, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Philip LOMBARD	décédé le	28.12.1617
Peiron FOUCARD		14.12.1620
Barthélémy SEMENCON		20.10.1620
Laurens BERMOND		02.03.1620
Peiron MOUTON		12.1622
Louis HUGUES		12.10.1623
Rouman MAGAGNOSQ		16.12.1623
Philip PALANQUE		20.01.1624
Hiérosme GIRARD		13.06.1624

Honoré ANDRE		15.08.1625
Peiron PALANQUE		17.04.1627
Jean Honoré MOUTON		29.04.1627
Baptiste REIBAUD		04.03.1628
Honoré JOURDAN Mage		22.05.1628
Michel REIBAUD		15.12.1628
Honoré ROUX		24.05.1629
Peiron PALANQUE Mage		25.05.1629
Honoré FLORY		15.12.1630
Hiérosme MOUTON		24.02.1630
Anthounon PERRISSOL		26.03.1633
Monnet VILLY		03.04.1633
Jean ARDISSONFils		02.02.1634
Augustin GIRARD		14.04.1634

Visite de Monseigneur de Villeneuve le 25 mai 1634

Cette date de mai 1634 nous apprend que les Pénitents de Saint Bernardin sont les plus anciens en leur fonction ; suit une description détaillée de la chapelle : sa situation, ses ornements, ses revenus et les activités des frères.

Visite de la chapelle Saint Bernardin

En fait en compagnie que dessus sommes allés à la chapelle St Bernardin où en compagnie de Pénitents Blancs dud. Lieu la plus ancienne en leurs fonctions, size aud. Valbonne proche et à côté de la parochiale vers le septentrion et visitant icelle l'avons trouvée batie de toute pierre et son toit à deux égouts, moitié (... et ...) non n'ayant guière d'hare, son entrée au couchant avec sa porte, clef et serrure, bénitier en pierre coupée contre une crèche à droite en entrant et une cloche metailh de fonte au-dessus de ladite entrée d'un poids d'environ cent livres.

Dans la nef prés de la porte un trelin en bois blanc et dans le reste de la nef 3 fenêtres du cousté de midy et l'autre de septentrion.

L'autel au levant en pierre vive et son pied en maçonnerie orné de trois nappes, pierre sacrée, teigitur, deux chandeliers bois, retable plate peinture, maître image sainte croix du cousté de l'épistre deux croix et leur crucifix et deux fanals, devant ledit autel un lampadaire en fer et sa lampe, et dans la nef divers bancs en bois blanc où les confrères s'asseient et mettent leurs habits.

Avons interrogé Maître Pol Bermond notaire l'un des recteurs de lad- chapelle là présent nous exhiber les ornements de la chapelle et déclarer si icelle a aucuns biens et rantes et s'il y a aulcune fondation et quel service le y fait. A répondu n'y avoir

aucun meuble ni lumens et n'y avoir aucun biens autres ,ni fondation et que les confréries y font dire des aumoneries, une messe tous les mois et y chantent dimanches et fêtes l'office Notre-Dame.

Incontinent après sommes allés à la Chapelle St Esprit.

Le même jour visite de la chapelle du St Esprit sise " hors et proche " le village où les Pénitents du St Esprit exercent leurs fonctions en attendant la fin de la construction d'une chapelle proche de l'église paroissiale. Description de cette chapelle, de ses ornements, des dévotions des frères. Cette confrérie possède deux biens : une vigne, don de M. Bermond et un pré, don de M. Sauvaire.

Visite de la chapelle Saint-Esprit

Hors et proche le village ou l'autre compagnie des Pénitents Blancs sous le titre de Saint-Esprit font leurs fonctions. Laquelle visitant avons trouvé être bastie de toute pierre faite en voulte, l'entrée au couchant a trelin de bois porte, clef et serrure, bénitier à main gauche en entrant, autel du cousté du levant fait avec son pied de massonerie orné d'une nappe, retable plate peinture maistre image la descente du Saint Esprit sur les Apôtres avec son cadre bois doré et dépeint.

Interrogé Jacques Girard là présent qui est recteur moderne de cette chapelle si icelle a aulcun habits ornements (?) rentes et fondations et quel service il s'y fait... a dit que lad. Chapelle a une vigne lignée par Batistin Bermond size au terroir dudit Valbonne au quartier la Baisse confrontant pièce du Seigneur et chemin, la chapelle et autres, item un prés ligné par feu Mr George Sauvaire vivant notaire dudit lieu sis au terroir d'Opio au cartier appelé Vergalié confrontant Anthonin Chaume et aultres, laquelle vigne et precd. peuvent valoir en rentes annuellement quatre escus, n'ayant lad. Eglise aucun habit et ornements ny fondations et que desdites rentes et aumoneries en payent les tailles et font dire trois messes l'an pour led. Bermond come chargés de ce par le légat et quelques autres routines et de dévotions, estant lad. Chapelle régie par les recteurs que la communauté établit annuellement et que l'autre compagnie des pénitents blancs dernièrement érigée sous le tiltre St Esprit y font leurs exercices et fonctions par interim jusque qu'ils auront construit leur chapelle que ont commencé proche la parrochiale.

Monseigneur l'évêque ordonne la réparation du toit de St Bernardin. Cette dépense ainsi que les frais des différents services seront réglés par les recteurs. Ces mêmes recteurs des chapelles et de l'hôpital devront rendre leurs comptes au curé et au consul de Valbonne chaque année.

Comme aussi avons ordonné que le toit de la chapelle St Bernardin sera réparé et lad. Chapelle mise à la perfection par les Recteurs d'icelle des aumônes que retireront le plus que se pourra... Item que le service accoutumé d'être fait à laditte Chapelle et autres Chapelles dud. Valbonne sera continué aux expens des aumones et à la diligence des recteurs.

Que tous les recteurs tant de la parrochiale et d'autres églises et chapelles de Valbonne que de l'hospital dudit lieu à l'advenir rendront leurs contes par devant le curé et consuls dudit Valbonne annuellement sur les primes de droit.

Copie du texte relevé par M. Dhumez le 4 Janvier 1919

Visite de Monseigneur Godeau le 5 Décembre 1649

C'est à monseigneur Godeau que nous devons les statuts des pénitents du diocèse de Grasse. Juché sur sa mule, ce fin lettré, visitait régulièrement les paroisses et essayant de mettre un terme aux abus de toutes sortes qui entachaient l'image de l'Eglise

En 1649 il visite nos chapelles. Il y a à Valbonne deux compagnies de Pénitents : Saint-Bernardin très ancienne et Saint-Esprit existant depuis 15 ou 16 ans. Cette situation est cause de querelles et Monseigneur Godeau compte y remettre bon ordre. Ses consignes sont strictes et précises.

Les deux compagnies devront être réunies sous le titre de la **Sainte Trinité**.

Les offices auront lieu dans l'ancienne chapelle Saint-Bernardin qui s'appellera Sainte Trinité, le retable du Saint Esprit y sera transféré.

L'ancienne chapelle du Saint-Esprit recevra la confrérie du **Saint Rosaire** dont le recteur sera M. Honoré Bermond assisté de Pol Périssol. Le jour de la Pentecôte tous les pénitents se rassembleront dans cette chapelle.

Ils pourront faire des " vases voutés " pour les morts mais il sera interdit de les enterrer ici.

La chapelle devra être entretenue grâce aux revenus des vases et autres aumôneries. Les habits et les offices seront ceux des pénitents de Grasse.

Les noms des frères seront inscrits dans un registre par ordre d'ancienneté ; en cas de litige, tirage au sort ou nomination au " mérite ".

Cette union aura lieu le prochain jour des Rameaux et les frères voteront alors pour choisir leur recteur et les officiers.

Ceux qui ne seront pas satisfaits de cette union pourront partir et ne pas protester par la suite auquel cas ils seraient chassés.

Si les compagnies n'acceptent pas ces instructions les chapelles seront fermées et toute activité interdite.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur de Villeneuve du 25 mai 1634, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoine FASSON ?	décédé le	20.07.1634
Raphel SEMENCON		09.07.1636
Fouquet ROUX		12.12.1636
Jean ARDISSON Mage		31.12.1636
Guilhen Honoré LOMBARD		02.02.1637
Jeanon ISNARD		01.08.1637
George BERTRAND		12.11.1637
Honoré JOURDAN MENDRE		20.01.1638
Honoré ANDRE		
Pierre MILOT		09.03.1639
Louis CASTOL		16.04.1639
Honoré PALANQUE		13.02.1640
Honoré LAURE		1640
Jean ROUX		05.02.1642

Auban COURRAUD		21.03.1643
Jean BARESME		12.04.1643
Baptiste MOUTON		13.06.1643
Pierre BERTRAND		19.09.1643
Antoine OLLIVIER		22.03.1644
Jean Clément MOUTON		
Fouquet CHABERT		19.05.1644
Jeannon COURT		06.06.1644
Honoré GIRARD		30.07.1645
George CHABERT		24.04.1646
Hiérosme BERTRAND		14.09.1646
Jeanon HUGUES		15.11.1646
Honoré FOUCARD		20.12.1646
Jeume GIRARD		30.03.1647
Jean CAMATTE		07.04.1647
Jean FOUCARD		22.04.1648
Barthélémy POURCEL		06.05.1648
Jean ANDRE		28.01.1649
Honoré ANDRE		08.1649

Visite de Monseigneur Godeau le 5 décembre 1649 (G.1038-fol.222)

Sur ce que nous a été remonstré par les plus aparans dudit Valbonne qu'il y a deux compagnies de Pénitents établies dans ledit lieu l'une sous le nom de St Bernardin fort ancienne, l'autre sous le tiltre St.Esprit érigée depuis quinze ou seize ans seulement et que cela a causé et cause journellement des divisions et ... entre les habitants ce qu'y est de mauvaise édification et pourrait causer de plus grands maux à l'avenir, c'est pourquoi ils nous le mettent en notice afin que par notre prudence il nous plaise d'y pourvoir.

...Nous évesque attendu l'importance de l'exposition à nous faite et désirant établir et conserver la paix et l'union entre les habitants du présent lieu de Valbonne et oter à l'avenir tous les subjects qui la pourraient altérer après avoir ouy les recteurs de l'une et l'autre compagnie de Pénitents établies audit Valbonne, avons ordonné premièrement que lesdictes deux compagnies de Pénitents établies audit Valbonne, sous le titre de Saint Bernardin et du Saint Esprit seront désormais réunies en une seule compagnie sous le titre de la Très Sainte Trinité et d'autant que la Chapelle du Saint-Esprit se trouve pour cette union trop petite pour contenir les fraire ; autre que par sa proximité de l'église parrochiale le service ordinaire d'iceux en serait troublé lesdits Pénitents feront leurs offices dans l'ancienne chapelle jusques à présent appelée St.Bernardin et qu'y se nommera dorénavant de la Sainte Trinité.

En second lieu attendu qu'en la chapelle du St Esprit il y a un rétable plus seant et honeste que celui qui est à la chapelle Saint Bernardin nous avons ordonné qu'iceluy sera transporté en ladite chapelle de Saint Bernardin et qu'au dessin il sera peint une image de Dieu le Père sy mieus n'ayment lesd. Pénitents faire faire un retable neuf où le mystère de la très Sainte Trinité sera représenté.

Et afin que la dévotion se conserve toujours dans la chapelle du Saint-Esprit nous y avons érigé l'autel de la Confrérie du Saint Rosaire les recteurs de laquelle seront frères de ladite confrérie des Pénitents et pour premiers recteurs nous nommons Honoré Bermond

bourgeois et Pol Perissol consul et recteur moderne de la chapelle St Bernardin qui entrèrent en exercice après que l'union sera faite.

Et en souvenir qu'en ladite chappelle du Saint-Esprit il y a eu une compagnie de Pénitents laquelle pour le bien et la paix nous avons unie à l'autre, nous ordonnons que tous les ans le jour de la Pentecôte les fraires Pénitents viendront en procession dans ladite chapelle après vespres où ils chanteront l'himne au Saint-Esprit

Nous leur permettons encore de faire des vases voutés pour y ensevelir les fraires et les aumoneries qui en proviendront seront employés à la réparation d'ornement d'icelle, leur deffendant d'enterrer aucun mort dans la chapelle où feront leurs offices et les revenus du... de lad. Chapelle du ST. Esprit seront employés à l'entretien d'icelle suivant la fondation.

Troisièmement porteront leur habit semblable à celui des Pénitents Blancs de notre ville cathédrale de Grasse et diront les offices que les Pénitents de notre dite ville ont accoutumé de réciter et garderont les statuts nouveaux par nous faicts qui leur seront envoyés incontinent après l'impression.

Quatrièmement pour ce qu'il pourrait naistre des differens entre eux a raison du rang en la table en laquelle seront escripts les noms des fraires, nous avons ordonné que le jour de l'union des dictes compagnies il sera fait une nouvelle table où les noms des fraires seront inscripts sellon l'ancienneté de leage et dores en avant l'ordre de la réception sera gardé et pour cet effet sera tenu registre de ceux qui entrèrent dans ladite compagnie et du jour qu'ils auront été receus.

Que s'il arrive quelque dispute au jour que se fera ladite table pour quelque concurrence d'eage entre les fraires, on tirera leur nom au sort, ou serait qu'il y eut un d'iceux qu'il eut exercé quelque charge en l'une ou l'autre des chapelles, auquel cas celui-la aurait la préférence et sy trouve deux en avoir exercé aucune, celui qui aura eu la plus digne sera escript devant l'autre.

Ordonnons que l'assemblée pour la dite union sera faite le jour du Dimanche des Rameaux prochainement survenant, dans l'église parocchiale dudit lieu, auquel jour les fraires de l'une et de l'autre chapelle se rendront sur l'avertissement que leur en sera donné par le Curé, et là, après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils procéderont à l'élection d'un nouveau prieur et officiers à la pluralité des voix sellon leurs formes acoustumées en présence de celui que nous comettions d'y assister auquel nous leur enjoignons d'hobéir pour cest effect comme à nostre propre personne.

Ceux à quy ladite union ne sera pas agréable en pourront sortir avant qu'elle se fasse, après quoy nous leur deffendons de les y recevoir sans notre permission et sy, l'union étant faite, quelqu'un murmure et vient aux reproches pour troubler la paix commune, nous ordonnons au prieur de l'avertir charitablement de ne plus tenir teste désormais, que s'il persiste après deux avertissements à la troisième faute nous enjoignons audit prieur de le chasser de la Compagnie sans espoir d'y estre reçu à l'advenir.

Que sy les Corps des deux compagnies se refusent d'effectuer notre présente ordonnance d'union, dès à present nous avons supprimé et supprimerons iceux, leur deffendons de s'assembler et

faire aucun exercice sous peine ... interdisons lesdites chapelles, deffendons au curé et autres prestres d'y dire la messe.

Que sy une seule desdictes confrairies se trouve refusante, la peine de notre présente ordonnance n'aura effet que contre icelle.

Copie du texte relevé par M. Dhumez le 4 Janvier 1919

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Godeau du 5 décembre 1649, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Bertrand HUGUES	décédé le
04.09.1650	
F.LaurensBOUTOUNIER	28.03.1650
Jeaume GAVARI	27.08.1650
François ANDRE	04.09.1651
François LOMBARD	05.09.1651
Jean POURCEL	03.11.1651
Jeaume FOUCARD	04.05.1652
Paul BERMOND	14.09.1652

Hiérosme ANDRE	29.09.1653
Jean CHABERT	21.01.1655
Jean Baptiste ANDRE	03.04.1655
Raphel ARNAUD	04.01.1656
Jean LIONS	19.02.1656
Augustin LAMBERT	09.03.1656
Antoine LANGASQUE	07.04.1657
Pierre GIRARD	01.03.1660
Michel LANGASQUE	18.05.1660
Pierre MOUTON	30.08.1660
Christofle REIBAUD	04.11.1660
Jean Baptiste ANDRE	31.05.1660
Jaques HUGUES	28.05.1663
Jean GRAS	29.08.1664

Visites de Monseigneur de Bernage en 1664 (G.22)

En 1664 que reste-t-il des injonctions de Monseigneur Godeau ? Les confréries de la Sainte Trinité et du Saint Rosaire ne semblent pas avoir vécu très longtemps, il n'en est plus fait mention. Par contre des "escandalles" sont dénoncés par les Pénitents du St Esprit lors des cérémonies chez les pénitents de St Bernardin.

...Sur la réquisition faite par les Pénitente du St.Esprit contenant qu'attendu les désordres et escandalles qu'on commettait dans les cérémonies, prières et enterremens quy se faisaient avec ceux des Pénitents Bernardins, il nous plust d'en ordonner le règlement lequel aurions dressé au pied dudit comparant et ordonné qu'il serait remis en nostre greffe.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur de Bernage de 1664, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoine GIRARD	décédé le
09.04.1666	
Paul MOUTON	15.04.1666

Jean HUGUES	09.01.1667
Jean REIMOND	01.01.1668
Jaques HUGUES	08.04.1668
Honoré COURMES	16.10.1668
Laurens MOUTON	03.01.1669
Antoine ARBAUD	13.01.1669
François LOMBARD	06.03.1669

Visites de Monseigneur de Bernage le 28 octobre 1669

Ce compte-rendu est très important car il nous permet de connaître la date exacte de fondation de la chapelle de St Bernardin : **1570**.

L'établissement des deux chapelles est confirmé par Monseigneur de Bernage, toutes deux se conformeront aux statuts dressés par Monseigneur Godeau le 29 Mai 1634 et 16 Avril 1641.

L'interdit concernant l'enterrement des morts dans les chapelles est levé.

...Audit jour 28ème Octobre audit an est comparu par devant nous Honoré Périssol prieur et recteur de la chapelle des frères pénitents Blancs dudit Valbonne sous l'invocation du Saint-Esprit qui nous a dit et remonstré que nosseigneurs de Villeneuve et de Godeau évêques de Grasse ont approuvé, confirmé et rattifié leurs établissements et leurs estatuts, nous requérant d'approuver, confirmer et rattifier leur dit établissement et estatuts, de mesme est comparu par devant nous Honoré Chabert prieur et recteur de la chapelle des pénitents Blancs dudit Valbonne sous l'invocation de St.Bernardin qui nous a dit que leur établissement feust en l'année 1570 et qui se servent des statuts dressés par Monsieur de Godeau évêque de Grasse, nous requérant d'approuver leur dit établissement, les maintenir dans leurs droits et immunités et leurs statuts. Sur quoi nous évêque avons approuvé l'établissement de la Chapelle des Pénitents Blancs sous l'invocation du St.Esprit approuvant leurs estatuts conformément l'ont fait Nosseigneurs de Villeneuve et de Godeau le 29 ième May 1634 et 16 Avril 1641.

Comme aussi avons approuvé et approuvons l'establissement de la chapelle des Pénitents Blancs dudit lieu sous l'invocation de St.Bernardin de l'année mil cinq cent septante, et pour les statuts avons ordonné quy garderont ceux de Monseigneur de Godeau évêque de Grasse dans son livre intitulé " Ordonnance, instructions et prières pour les confrères Pénitents du Diocèse de Grasse et de Vence .

Et permettons tant aux Pénitents sous l'invocation du Saint Esprit que de Saint Bernardin de fère construire des tombes dans leurs chapelles, si fait n'a esté, pour les fère inumer souslevant tout interdit. Et pour la bénédiction d'icelles commis le Curé dudit.

H Chabert A.Perrissol Louis de Bernage évêque de Grasse

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur de Bernage du 28 octobre 1669, la congrégation a eu à déplorer le décès du pénitent :

Antoine ACHARD décédé le 29.10.1669

Visite de Monseigneur de Bernage le 29 octobre 1669

En Octobre 1669 Monseigneur de Bernage se rend à Valbonne. La chapelle du St Esprit, à coté de l'église paroissiale, est toute neuve donc de construction récente, agrémentée de quelques objets religieux. Celle de Saint Bernardin possède maintenant des bancs en noyer, un autel orné de chapiteaux et un tableau représentant Notre-Dame de Pitié. Selon Monseigneur de Bernage elle est fort belle.

Surprise : Monseigneur visite aussi une autre chapelle du St Esprit "hors du village et sur le chemin allant à Biot ". Nous pouvons ainsi situer la première chapelle de ce nom. Elle est décorée, possède un pré (il n'est plus fait mention de la vigne) et il s'y dit quatre messes par an.

... et de suite avons visité la chappelle du Saint Esprit jouquant la paroisse où sont les Pénitents Blancs, laquelle chapelle est fort belle et faite de neuf, l'autel bien paré, le

tableau est le St Esprit, sur l'autel 3 nappes, deux chandeliers letton, un teigitur, un devant d'autel et un marchepied. Dans ladite chapelle y est l'autel de St Joseph, le tableau de St Joseph agonisant, sur l'autel 3 nappes, deux chandeliers. Enquis les consuls s'il y a aulcune fondation dans ladite chapelle, nous ont répondu que non et ayant demandé à Honoré Périissol recteur desd.Pénitents s'il y a des ornements, nous a répondu que non.

De ladite chapelle nous sommes acheminés à la Chapelle de St. Bernardin des Pénitents Blancs laquelle avons trouvée fort belle, ornée de bancs de bois de noyer, l'autel fort beau orné de piliers et chapiteaux, le tableau est Notre Dame de Pityé, au bas St. Bernardin. Sur l'autel trois nappes, deux chandeliers letton, un devant d'autel de toile peinte, au bas un marchepied. Enquis d'Honoré Chabert recteur sy dans la chapelle y a des ornements, nous a répondu qu'il n'y a que quelques nappes et un autre devant d'autel de toile peinte.

Avons aussi visité l'autre chapelle du St Esprit hors du village et sur le chemin allant à Biot, le tableau le St Esprit sur l'autel une nappe, un devant d'autel de toile peinte où est le St Esprit au milieu, un lampier fer, au devant un balustre fort propre, un couvert au devant.

Enquis les consuls si ladite chapelle a du revenu nous ont dit que ladite chapelle a 13 £ 10 s de rente et un pres, que se fait le service de trois messes toutes les années et le jour du St Esprit grande messe et le surplus est employé à une aumosne générale.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur de Bernage du 29 octobre 1669, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Paul RAVEL		Jean ARDISSON	03.04.1675
Honoré NIOL ?		Honoré VILY	30.05.1676
Philip ANDRE décédé le	12.09.1670	Honoré LAURE	20.01.1676
Jean FOUCARD	27.09.1670	Jean Baptiste PALANQUE	06.04.1676
Honoré CHABERT	07.10.1671	Paul ARDISSON	05.08.1676
Honoré BERTRAND	12.01.1672	Jean Baptiste CHABERT	17.05.1677
Jean REIBAUD	22.02.1672	Honoré ANDRE	26.03.1678
Honoré MALET	09.07.1672	Pierre TRESTOUR	30.05.1678
Jean FOUCARD	06.05.1673	Honoré BARESME	30.05.1678
Augustin MOUTON	07.07.1673	Estiene MOUTON	05.06.1678
Pierre SEMENCON	24.08.1673	Honoré CHABERT	18.07.1678
Estiene HUGUES	27.10.1673	Pierre ROUX	06.09.1678

Visite de Monseigneur Roquemartine le 13 octobre 1678

(G.24-fol.95)

Copie du texte relevé par M. Dhumez

En 1678 la chapelle du St Esprit devait faire la fierté de ses frères. Elle est en voûte blanche, percée de trois fenêtres, deux autels sont en pierre vive, bien ornés et la chapelle possède même une bannière et treize nappes. Une messe de requiem a lieu chaque semaine pour Mr. Honoré Bermond et le jour de la Cène on partage du vin et des gâteaux.

St. Bernardin est maintenant lambrissée de noyer, elle est voûtée et blanchie avec semble-t-il moins d'ornements que la chapelle du St Esprit mais enrichie par contre par un retable représentant la descente de croix. Les frères y disent l'office tous les dimanches et célèbrent aussi le Jeudi Saint avec vin et gâteaux.

St Esprit

Accompagné comme dessus aurions visité la Chapelle des Pénitents Blancs sous le titre de St Esprit faite en voûte et blanchie, percée de trois ouvertures sans vitre ny chassiss ni aucun fil de recharde dont le retable représente la descente du St Esprit. L'autel est de pierre vive avec sa pierre sacrée orné d'un teigitur, d'une croix, deux chandeliers de laiton, un marche pied, deux grands chandeliers de bois, une lampe, un grand crucifix garni d'un voile de taffetas blanc à dentelle d'argent, une bannière, treize nappes, un devant d'autel cateloupe rouge et un vert de toile peinte. Vu aussi dans lad. Chapelle l'autel St Joseph et trouvé de pierre vive ayant aucune pierre sacrée ni teigitur, orné led. autel de deux chandeliers bois, un devant d'autel toile peinte une nappe et d'une lampe.

Enquis le prieur et Pénitents s'il y a quelque fondation dans leur chapelle et comme quoy font l'office soit le Jeudi Saint ou autres jours lesquels nous ont répondu qu'il y a une fondation d'une messe de requiem chasque semaine faite par Mr Honoré Bermond bourgeois de ce lieu dans son testament reçu par Maître Ardisson notaire le quatre Febvrier mil six cent soixante sept pour laquelle au mois de Mars mil six cent septante quatre Mr Hubert et Paul Bermond frères auraient nommé pour recteur de lad. chapellerie

Mr Honoré Ardisson prestre son nefveu pour faire authoriser lad. Fondation et d'en faire pourvoir à Monseigneur l'évesque ou son grand vicaire et ensuite faire le service parti par icelle ne scachant lesd. Pénitents s'il s'en est fait pourvoir et s'il fait ou fait faire le service, nous ayant attesté qu'ils donnent le soir du vin à la Céne dans la chapelle et quelques gâteaux.

Saint Bernardin

Et de là nous avons esté visiter la Chapelle des Pénitents Blancs dédiée à St Bernardin et trouvée qu'elle est lambrissée de bois noyer, faite en voûte, blanchie, percée par deux fenestres sans estre trellinés dont le retable représente la Descente de la Croix garni de colonnes, l'autre de pierre vive, avec la pierre sacrée d'ardoise, garni de deux chandeliers laton, une lampe, un teigitur, n'y ayant aucune croix.

Enquis le Prieur et Pénitents comme quoy l'office se fait et si la lampe brusle et s'il y a quelque fondation, lesquels nous ont répondu qu'ils n'en ont aucune, que la lampe brusle tous les dimanches lorsqu'ils disent l'office et qu'ils observent les statuts synodaux de feu Monseigneur Godeau et quant au Jeudi Saint nous ont assuré qu'ils donnent le soir du Jeudi Saint à la Céne du vin et quelques gâteaux.

Ordonnance

Les consignes de Monseigneur Roquemartine concernent :

Les recteurs : 2 par confréries

Les comptes : ils seront rendus en présence du recteur, du curé et du consul.

Les frais d'habits et d'ornements seront prélevés sur les fonds de la confrérie.

Monseigneur recommande de se conformer aux statuts fixés par ses prédécesseurs.

Deux menaces " d'interdit " planent sur le village de Valbonne : si le curé prête ses habits au recteur et si du vin est encore servi lors du Jeudi Saint ou en d'autres occasions.

Par contre les recteurs sont autorisés a distribuer 2 eschaudés ou un biscuit à chacun des confrères "sans abus ni scandales "lors du Jeudi Saint.

Nous évesque avons ordonné qu'en toutes les confréries et chapelles ou il n'y a aucun recteur qu'il en sera étably deux et que tous les comptes seront faits et rendus par entrées et issues en présence dudit curé, consuls et recteurs, ausquels recteurs enjoignons de faire leur diligence dans l'exaction des légats et des relicats des comptes sous les peines de droit et que les comptes seront remis originellement aud. confréries ou chapelles chascune les concernant sauf aux interessés de prendre estract de la closture des comptes.

De plus ordonnons que les recteurs et pourvus de chapellerie se pourvoiront des habits et autres choses nécessaires pour la célébration des messes portées par les fondations sur les peines de droit et défendons aux curés de donner ou porter les habits de la paroisse sous peine d'interdit. De plus enjoignons aud. Compagnies de Pénitents de ce lieu d'observer leurs statuts quy se trouvent avoir esté autorisés par nos devanciers avec deffense de donner du vin dans leurs chapelles le Jeudi Saint à la Céne n'y autres jours sous peine d'interdit de leur chapelle ipso facto et, en confirmant les ordonnances de nos prédécesseurs leur

permettons néanmoins de distribuer deux eschaudets ou un biscuit à chacun des confrères si bon leur semble sans abus ny scandales.

Note : Dans la publication de l'ordonnance faite au « Château de Valbonne » on relève parmi les signatures celles de Pierre Chabert, prieur de la chapelle St-Bernardin et de Barthélemy Courmes, prieur de la chapelle St-Esprit. (note de M. Dhumez)

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Roquemartine du 13 octobre 1678, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoine ROUX	décédé le 06.07.1679
Michel ANDRE	26.08.1679
François LIONS	11.12.1679
Antoine LOMBARD	21.12.1679
Antoine BAREME	31.12.1679
Claude REIBAUD	04.01.1680
Pierre FOUCARD	21.01.1680
Jean LAUGIER	01.02.1680

Pascal REIMOND	10.04.1680
Luc ROUX	31.05.1680
Pierre MOUTON	18.07.1680
Claude MOUTON	25.07.1680
Honoré BAREME	08.10.1681
Paul PERRISSOL	25.04.1683
Jean ANDRE	28.05.1684
Honoré POURCEL	28.05.1684
Antoine BARESME	15.04.1684
Jean Baptiste MOUTON	08.02.1685
Antoine MOUTON	07.03.1685
Antoine FOUCARD	24.04.1685
Jaques ANDRE	12.05.1685
Honoré CHABERT	28.09.1685
Jean MARTIN	18.10.1686

Visite de Monseigneur de Verjus le 30 avril 1687

Archives A.M. G.25 fol.31

Chapelle des Pénitents Blancs sous le titre Saint Bernardin

1687 visite de Monseigneur de Verjus, c'est un inventaire très minutieux de tous les ornements des deux chapelles.

La chapelle Saint-Bernardin est " dans la décence requise ". Quelques remarques pourtant : il faudra faire dorer le calice d'argent, changer la couleur d'une pale de calice, supprimer le voile d'indienne et une aube toute " repiassée " ne doit plus être utilisée.

Pour St-Bernardin 4 purificatoires et 2 corporaux doivent être faits sous quinzaine. Tout le reste est satisfaisant.

Les pénitents de cette chapelle ont un petit revenu : 3 messes à l'année pour Antoine Mouton et Jean Hugues.

La Chapelle de St Bernardin

Avons vu et visité la Chapelle du St Bernardin en laquelle il y a une congrégation de Pénitents Blancs laquelle avons trouvé y avoir un rétable représentant le mystère de Notre-Dame de Piétat avec un cadre et un ornement de plâtre, un crucifix de bois, un teigitur, six chandeliers, quatre de bois et deux de cuivre, trois

napes, une pierre sacrée mouvante, un devant d'autel de cantaloupe à fleurs, deux purificatoires, n'avons trouvé aucun corporal et ordonné qu'il en sera fait deux une de colleur rouge et l'autre verte, aussy bien que quatre purificatoires dans quinzaine présisément aux despens des recteurs. Et ayant remonstré aux recteurs qu'ils n'avaient aucun estatus ils nous ont humblement répons qu'ils avaient des estatus de feu Monseigneur de Goudeau évesque de Vence qu'ils gardaient exactement, les ayant exortés à le faire, une grande croix avec un Crist et une bannière servant pour les processions ; une lampe devant les autels que lesd. Recteurs nous ont dit brusler dimanches et festes. Nous ayant lesd. Pénitents déclaré qu'ils ont une petite fondation ou soit lay (leg) de trois messes à l'année dont Messire Lombard fait le service, faite par Antoine Mouton et Jean Hugues.

N.B. suit la visite d'une autre chapelle du St Esprit hors du lieu, " éloignée de trente pas du village " (note de M. Dhumez)

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Verjus du 30 avril 1687, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Michel LAMBERT décédé le 17.09.1687	Honoré COURMES	01.07.1690
Barthélémy TRESTOUR 22.01.1688	Honoré PERRISSOL	14.02.1691
Honoré GIRARD 17.05.1688	Honoré LOMBARD	17.12.1692
Antoine ANDRE 06.12.1688	Paul ANDRE	25.04.1695
Antoine COURMES 08.12.1688	Honoré GRAS	04.02.1696
Antoine MOUTON 18.11.1689	Claude FOUCARD	04.03.1696
Michel LAURE 06.12.1689	Maurice COSTE	08.10.1696
Antoine PONS 18.12.1689	Paul LAURE	04.01.1697
Jeannon LOMBARD 01.04.1690	Jeume ARBAUD	05.01.1697
Louis BOUTOUNIER 13.04.1690	Pierre TEISSEIRE	01.03.1697
	Antoine POURCEL	28.02.1697
	Jean Antoine LOMBARD	28.07.1698
	Pierre LAURE	29.10.1698
	Pierre CHABERT	21.11.1698
	Pierre LAURE	29.11.1698

Visite de Monseigneur de Verjus en décembre 1698

La chapelle du St Esprit est bien " jognant " la paroisse il n'est plus fait mention de l'ancienne hors le village.

Les deux chapelles sont bien entretenues, une pièce d'orfèvrerie se trouve à Grasse pour être surdorée. Les statuts de Monseigneur Godeau sont suivis. (fol 367)

... Nous aurions ensuite visité la chapelle des Pénitents Blancs sous le titre Saint Esprit jognant lad.paroisse laquelle avons trouvée en fort bon estat l'hautel d'icelle garny d'une

pierre sacrée et quelques ornemens assez en estat nous ayant le recteur déclaré que le collier se treuve à Grasse entre les mains d'un orfèvre pour le faire surdorer suivant l'ordonnance de nostre derniere visite.

...Comme aussi aurions esté à la chapelle de Saint Bernardin seconde chapelle des Pénitents laquelle nous avons trouvé en bon estat aussi bien que l'hostel d'icelle garny d'une pierre sacrée y ayant quelques ornemens en estat, aussy bien que le callice et ayant demandé aux recteurs s'ils avaient les status ils nous auraient déclaré en avoir de feu Monseigneur Gaudeau évesque de Grasse qu'ils observent.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Verjus de décembre 1698, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Jean REIBAUD décédé le 25.01.1699
Jean COURMES 30.10.1700
Jean FOUCARD 08.12.1702

Donat SAINT VALIER 18.01.1703
Vincent LAURE 24.01.1703
Jean CASTE
Estiene CAMATTE 09.03.1703
François SAINT VALIER 17.03.1703
Estiene MOUTON 15.05.1703
Christofle GIRARD 22.08.1703
Pierre LIONS 24.09.1703

Visite de Monseigneur de Verjus en décembre 1703

Aucun changement par rapport à la visite précédente. Un reproche cependant aux recteurs qui ne semblent pas très attentifs à rendre leurs comptes régulièrement, il faudra y remédier. (5 folio 470)

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Verjus de décembre 1703, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Jean BESSON décédé le	10.02.1704
Laurens ANDRE	03.04.1704
Estiene POURCEL	19.04.1704
Claude ROUX	04.10.1704
Paul LOMBARD	16.10.1704
Pierre CHABERT	03.11.1704
Antoine COURMES	05.12.1704
Marc LOMBARD	20.12.1704
Pierre Jean HUGUES	01.01.1705
Jean Baptiste LOMBARD	17.02.1705
Antoine CHABERT	16.05..1705
Jean Honoré LAURE	16.05.1705
Jean Baptiste GRAS	24.07.1705
Jean Honoré ANDRE	11.11.1705
Manuel LOMBARD	16.01.1706
Pierre Jean FOUCARD	18.04.1706
Anrie ROUX	19.09.1706
Marc ARDISSON	24.09.1706
Jean ROUX	06.10.1706
Antoine SAINT VALIER	23.12.1706

Meri MOUTON	17.11.1707
Jean BERTRAND	07.05.1707
François LOMBARD	16.05.1707
Louis ANDRE	25.05.1707
Honoré PERRISSOL	30.06.1707
Antoine ARDISSON	31.08.1707
Blaize LAURE	19.09.1707
Jean Baptiste MOUTON	26.11.1707
Annibal MARTIN	03.12.1707
Barthélémy BOUTOUNIER	19.12. 1708
Claude MOUTON	09.02.1708
LouisREIBAUD	16.02.1708
Jean PERRISSOL	06.03.1708
Jean Baptiste LAURE	05.06.1708
Benoît BELISSEN	04.12.1708
Jean COURMES	12.01.1709
Marc ROUX	24.01.1709
Jean POURCEL	03.02.1709
Claude SAINT VALIER	06.02.1709
Paul MOUTON	07.04.1709
Paul GIRARD	24.09.1709
Antoine HUGUES	24.12.1709
Pierre Jean FOUCARD	07.05.1710
Louis DANI	04.01.1711
Pierre MARTHEL	15.04.1711

Visite de monseigneur Mesgrigny le 6 juin 1712

(G. 26 fol 139 et 141)

Monseigneur effectue un inventaire très détaillé de la chapelle des pénitents blancs. Elle possède des reliques, un tableau et de nombreux linges dont Monseigneur précise toutes les couleurs ; il rend compte aussi de l'état du pavé et du toit. Tout semble le satisfaire excepté le calice qui n'est toujours pas doré. Il ne néglige aucune partie de l'édifice et grâce à lui nous apprenons que dans le clocher se trouve une autre chapelle avec un tableau de St Joseph, une lampe et deux chandeliers.

Les frères ne disposent pas de beaucoup de revenus car les oliviers sont morts et le roi les accable d'impôts.

Il semble utile de signaler qu'en 1706, soit entre ces deux visites pastorales, Le Duc de Savoie serait passé par Valbonne et aurait fort endommagé ces lieux.

Après la visite des reliques de l'église paroissiale dud.lieu nous sommes allé visiter la chapelle des Pénitents Blancs

sous le titre du Saint-Esprit, nous avons trouvé la pierre sacrée rompue d'un costé sans néan moins endomager le (?) que nous avons ouvert et dans lequel nous avons trouvé les reliques des saints, le tableau du maistre autel représentant la descente du St.Esprit, sur led. autel estaient trois napes et treize qu'il y a à l'usage de lad. chapelle quy sont en tout seize, un devant d'autel rouge toile peinte, un autre de camelot rouge, un gris est noir d'un côté et qui est violet de l'autre, une chasuble de damas blanc, une de diverses couleurs, taffetas satiné, une autre de camelot noir, une aube et son amit, une ceinture, un calice et sa patène d'argent au dedans non doré et interdit pour cela, un grand crucifix de bois peint, une bannière à faire la procession, deux fanaux et deux chandeliers au coin de l'autel. Nous avons ensuite examiné les statuts de lad. confrérie qui ont esté approuvés et les avons continué. Nous avons de suite examiné le pavé de lad. chapelle qui est fort bon et le couvert bien réparé blanchi d'une manière très décente.

Au-dessus de lad. Chapelle il y a une cloche et au milieu, au dedans, une chapelle ou le tableau d'icelle représente l'agonie de St Joseph, il y a un devant d'autel de toile peinte, une lampe d'aremie, deux chandeliers leyton. Nous ont aussi déclaré les recteurs le dad. Confrérie qu'il y avait deux fondations éteintes par la mortalité des oliviers et les taxes que le Roy exige, lesd. Confrères nous ont déclaré qu'ils faisaient chanter la grande messe le jour de St.Joseph.

Monseigneur recevra le recteur et trésorier de St Bernardin dans le château des révérends pères de Lérins (l'abbaye). Ils présenteront la liste des ornements de leur chapelle et les comptes de l'année 1707 ; Monseigneur recommande de faire ces comptes en présence du vicaire, chaque année afin d'éviter toute contestation et tout retard.

...Après diné sur les deux heures se sont rendus dans notre chambre, dans la maison du château des R.P.Bénédictins de Lérins les recteurs et trésorier de la chapelle des Pénitents sous le titre de St.Bernardin qui ont rendu par devant nous un compte de l'année 1707 non rendu, attendu les contestations, et nous ont remis le roole des ornemens qui sont :

une chasuble de cataloupe rouge et blanche, une aube amit et ceinture, sis napes, deux fanaux, une bannière de taffetas blanc, un grand crucifix de bois peint pour porter aux processions, un crucifix sur l'autel de leiton, une lampe d'aremie, une cloche pour sonner l'office, tous les confrères et habitant du lieu nous ont exposé qu'il seroit nécessaire que les comptes desd. chapelles fussent faits par devant le vicaire dudit lieu.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur Mesgrigny du 6 juin 1712, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Honoré GAVARI décédé le	13.09.1712
Paul BERESME	12.01.1713
Jean BARESME	30.06.1713
Honoré GIRARD	19.10.1713
Jean REINAUD	18.07.1714
Antoine GIRARD	07.04.1715
Hanrie BELISSEN	05.11.1715
Honoré BELISSEN	11.12.1715
Guilheume FOUCARD	05.01.1716
Paul ANDRE	12.01.1716
Jaques LAURE	11.03.1716
Honoré BESSON	01.04.1716
François ACHARD	23.04.1716
Louis GRAS	01.06.1716
François POURCEL	23.10.1716
Honoré FOUCARD	03.03.1717
Jean Baptiste LAURE	12.03.1717
Jean GIRARD	17.08.1717
Jean CASTOL	03.05.1718
Jean POURCEL	19.03.1719
Honoré TRESTOUR	07.06.1719
Jean MOUTON	12.01.1719

Jean Antoine GIRARD	25.03.1720
Honoré BELLON	26.03.1720
Estiene ANDRE	27.03.1720
Augustin SAINT VALIER	30.03.1720
Honoré LOMBARD	15.06.1721
Honoré MARTIN	16.01.1722
Jean PEILLON	30.01.1722
André LOMBARD	07.02.1722
Jean Antoine MOUTON	16.04.1722
Jean TRESTOUR	06.11.1722
Hubert ANDRE	05.02.1723
Antoine REIMOND	01.03.1724
Antoine POURCEL	22.01.1725
Antoine ANDRE	22.04.1725
Vincens PONS	28.04.1725
Paul COURMES	10.01.1726
Philip MOUTON	30.01.1726
Louis GIRARD	10.02.1726
Pierre REIBAUD	20.07.1726
André JOULIAN	20.11.1726
Hubert ARDISSON	20.11.1727
Pierre BERTRAND	08.04.1728
Barthélémy REIBAUD	19.01.1729
Honoré PONS	25.01.1729
Jean Baptiste FOUZE	18.09.1729
Joseph ARDISSON	24.05.1730
Honoré GIRARD	11.09.1730

Visite de Monseigneur d'Antelmy en septembre 1730 (extrait fol. 235)

Monseigneur d'Anthelmy est scandalisé. Prés de la chapelle du St Esprit des bals ont lieu. A cette occasion des "jeunes personnes de tout sexe", s'y rassemblent, c'est une véritable profanation et il pourrait interdire de célébrer des messes. Très contrarié, Monseigneur n'aura que des reproches à faire : un gradin manque, le crucifix, le tableau, les murs ont besoin d'être remis en état.

... Dans celle du St Esprit, nous défendons de célébrer la messe sy l'on continue de danser au voisinage ce quy donne l'occasion aux jeunes personnes de tout sexe de s'y assembler, abus qui est une véritable profanation d'un lieu saint. Cette chapelle manque d'un gradin, le crucifix en est interdit, le tableau en doit être réparé et les murailles crépies.

Dans l'autre chapelle du St Esprit (qui donc existe toujours) l'état des lieux n'est pas plus satisfaisant

...L'autre chapelle du St Esprit ou s'assemblent les frères Pénitents Blancs est dans un grand désordre. Sur la relation que nous en a fait notre grand vicaire elle est sans corporaux, sans aube et purificatoires. Elle a besoin de trois bourses rouge, blanche et noire, d'un nouveau crucifix ayant interdit l'autre, ainsi que la pierre sacrée, le principal autel permettant néanmoins d'y célébrer en y transportant et fixant celle du second.

Aucune mention de la visite à St-Bernardin n'a été trouvée.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d'Antelmy en septembre 1730, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoine TRESTOUR décédé le	Joseph MARTIN	07.10.1731
10.03.1731	Paul BESSON	
Joseph GAVARI	26.01.1733	
10.05.1731	Raphel CHABERT	
Antoine HUGUES	30.08.1733	
11.06.1731	Jean COURMES	21.06.1734

Visite de Monseigneur d'Antelmy le 8 septembre 1734

(G. 57)

Le livre de compte récapitulant les legs faits à St-Bernardin a disparu ; il est instamment demandé aux frères de le retrouver ou d'en créer un autre.

Ayant été informé qu'il a été enlevé aux frères Pénitents de St Bernardin le livre de leurs legs pies nous leur enjoignons de faire toutes leurs diligences de le retrouver et même de se pourvoir par censure ecclésiastique, ordonnant à tous les marguilliers de pourvoir les autels de teigitur etc...

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d'Antelmy du 8 septembre 1734, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Pierre COURMES décédé le 11.09.1734
Honoré POURCEL 11.12.1734
Honoré BOUTOUNIER 10.03.1735
Jean Baptiste ANDRE 28.04.1735

Honoré PERRISSOL	08.03.1735
Paul POURCEL	01.06.1735
Augustin BAREME	22.07.1735
Jean COURMES	08.01.1736
Antoine GIRARD	15.02.1736
Antoinne FOUCARD	02.03.1736
Paul PERISSOL	11.09.1737
Jean LAURE	17.11.1737
Pierre ARDISSON	26.04.1738

Visite de Monseigneur D'Antelmy le 27 octobre 1738 (G. 58 fol 18)

Monseigneur D'Antelmy va fermement donner des directives concernant les cérémonies.

Les frères négligent une procession : celle du Très Saint Sacrement le troisième dimanche de chaque mois. Monseigneur en fixe l'heure, le jour, le cantique et le cheminement (de la petite à la grande porte) ; ensuite bénédiction du Très Saint Sacrement.

Lors de la Fête-Dieu et de l'octave, dorénavant le Saint Sacrement devra demeurer sur l'autel pendant que les frères se mettront en bon ordre pour la procession car il est indécent que le Saint Sacrement attende à la porte de l'église.

Concernant le Jeudi Saint : ce jour-là étant celui du Lavement des pieds le choix de douze personnes est "exposé à trop d'inconvénients" et seul le Recteur devra s'en charger. De plus il est défendu aux frères de rester dans la Chapelle après neuf heures du soir ou d'aller en procession.

Pour accompagner un mort il n'est pas utile de se rendre en sa maison ; il vaut mieux réciter de jour des prières dans la chapelle.

... Nous avons trouvé étrange que le troisième dimanche de chaque mois il ne se fit pas une procession du le Très Saint Sacrement quoique l'usage en soit universel dans l'église. Pour y conformer cette paroisse nous ordonnons qu'elle s'y fera à l'issue de la grande messe dudit 3ème dimanche en chantant le Pange Lingua, qu'elle sortira par la petite porte et rentrera par la grande et sera terminée par la bénédiction du Très Saint Sacrement .

Le jour de la fête Dieu et de l'octave, le Très Saint Sacrement demeurera sur l'autel jusques à ce que les Pénitents ayant défilé entièrement, étant tout à fait indécent que le Saint Sacrement s'arrête à la porte de l'église et y attende qu'ils soient arrangés et qu'ils aient marché en ordre.

Nous défendons aux Pénitents à peine d'interdit de leurs chapelles de s'y trouver encore assemblés le Jeudi Saint après neuf heures du soir et nous leur interdisons sous les mêmes peines de faire après cette heure là des processions pour les visites du Saint Sacrement comme aussi de choisir au sort douze compaire le Dimanche des Rameaux pour faire le lavement des pieds le Jeudi Saint et communier. Cet usage est exposé à trop d'inconvénients pour être toléré, exhortant néanmoins le recteur ou prier de chaque compagnie de faire luy même cette fonction du lavement des pieds à douze Pénitents.

Nous leur défendons sous les mêmes peines renouvelant la défense que nous avons cy devant faite d'aller en procession dans la maison où il y a des morts de leur compagnie, étant plus à

propos de réciter l'office pour eux dans leur propre chapelle pendant le jour.

Suite concernant les processions à Notre-Dame de Valcluse et du Brusç.

Nous avons défendu à Grasse les processions qui avaient coutume de se faire à Notre Dame de Valcluse en certaines festes de l'année à cause que Dieu était plus offensé qu'il n'était honoré dans ces processions. Nous deffendons par la même raison d'aller désormais à Notre Dame du Brusç en procession la première feste de Pâques et autres ce qui donne occasion de manquer le sermon et dérange les exercices de la paroisse. Cette défense regarde les Pénitents de ce lieu.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d' Antelmy du 27 octobre 1738, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Nicolas LAURE décédé le 28.01.1739	Estienne FAUCHIER 02.06.1741	
Honoré MARTIN 28.03.1741	Paul ACHARD François GAVARRI 11.05.1742	15.02.1742
Marc CHABERT 31.03.1741	Louis JOULIEN Vincens BELISSEN Antoinne LOMBARD	22.05.1742 22.11.1742 23.11.1743
Pierre MARTEL 24.04.1741	Philip DEVARD Antoinne POURCEL Jean Baptiste GIRARD Estienne JOULIEN Claude LOMBARD Honoré SAINT VALIER Honoré CHABERT Honoré LAURE	02.01.1743 17.02.1743 21.02.1743 21.02.1743 25.02.1743 22.03.1743 07.04.1743 16.04.1743

Visite de Monseigneur d'Antelmy le 28 mai 1743 (extrait G.58 fol.469)

Economisez ! Le gâteau du Jeudi Saint ne doit pas peser plus de huit onces et l'argent des aumônes ne doit pas être gaspillé en nourriture pour les frères, il doit être utilisé pour la décoration de la chapelle.

Ne prenez pas d'initiatives intempestives ! Les processions doivent se faire avec l'accord du curé de la paroisse et en présence d'un membre du clergé.

Nous défendons aux frères Pénitents de donner à chacun des frères le soir du Jeudi Saint un gâteau qui pèse au delà de sept à huit onces ny d'employer les surplus des aumônes à le faire manger aux Frères Pénitents et leur enjoignons de l'employer à la décoration de leur chapelle dont l'une en a grand besoin, leur défendant à peine d'interdit d'aller en procession même dans l'enceinte du lieu sans en avoir eu l'agrément dud. sieur curé qu'ils prieront ou le prêtre secondaire de les accompagner dans ces processions.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d'Antelmy du 28 mai 1743, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoinne POURCEL décédé le 08.07.1743	Honoré ANDRE	06.03.1746	
Vincens GIRARD	14.01.1744	Antoinne GIRARD	10.03.1746

Visite de Monseigneur D'Antelmy le 30 mai 1746 (G. 59 fol. 730)

Faut-il prévenir le vicaire lorsque les frères veulent se rendre en procession ? Non si cela a lieu avec le clergé de la chapelle à l'église, oui pour l'extérieur. De plus le clergé sera rétribué pour ses services : 30 sols pour les messes et processions hors du village, 20 sols dans Valbonne et 10 sols pour chaque messe basse.

...Faisant droit aux réquisitions des deux compagnies des frères Pénitents du lieu. Nous ordonnons que quand ils iront assister aux processions générales avec le clergé et autre visites où le clergé assiste, ils pourront se rendre de leurs chapelles dans l'église paroissiale à l'heure compétente sans en avoir donné auparavant aucun avis audit messire Pons (le vicaire) mais à toutes les autres où il convient qu'il y assiste au prêtre secondaire ils iront l'en prier, luy donneront entre luy et le secondaire trente sols pour la procession et grande messe qu'ils célébreront hors du village , vingt sols pour celle qu'ils chanteront dans le lieu et dix sols pour chaque messe basse que chacune desdites compagnies pourra lui demander de célébrer.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d'Antelmy du 30 mai 1746, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Antoinne MOUTON décédé le 09.06.1746	
Antoinne POURCEL	01.07.1746
Pierre Jean SAINT VALIER	30.09.1746
Louis LOMBARD	30.09.1746
Antoinne GIRARD	04.02.1747
Claude LIONS	15.03.1747
Augustin POURCEL	12.04.1747
Pierre ARDISSON	23.04.1747
Paul PERRISSOL	25.04.1747
Antoinne BARESTE	25.04.1747
Jaques POURCEL	22.05.1747

Pierre COURMES	08.09.1747
Jean Baptiste GIRARD	01.03.1748
Jean POURCEL	04.10.1748
Barthélémy BELISSEN	06.04.1749
Antoinne GIRARD	04.05.1749
Jean POURCEL	01.06.1749
Hubert LOMBARD	19.02.1750
Jean Baptiste BELISSEN	20.08.1750
Honoré PERRISSOL	02.10.1751
Honoré TRESTOUR	08.02.1752
Antoinne LOMBARD	11.02.1752
Jean TRESTOUR	14.03.1752
Antoinne MOUTON	20.03.1752
Guilheume TRESTOUR	09.04.1752
Paul LOMBARD	10.04.1752
Jean BELISSEN	15.04.1752

Visite de monseigneur d'Antelmy le 30 Avril 1752

(G. 59 fol 380 383)

Monseigneur l'évêque accepte l'usage du lavement de pieds lors du Jeudi Saint à moins qu'il ne s'y commette des indécences ! Mais interdiction formelle "d'y souffrir des personnes du sexe" cette nuit-là ou toute autre nuit sous peine d'interdit.

... Nous avons été informés que le soir du Jeudi Saint après la visite du Saint-Sacrement dans la Paroisse les Pénitents s'assemblaient dans leur chapelle et qu'à l'exemple de Notre Seigneur les Recteurs leur lavent les pieds. Nous ne proscrivons pas cet usage à moins que nous n'apprenions qu'il s'y commet des indécences, néanmoins défendons très expressément d'y souffrir des personnes du sexe en ce temps là ni en aucunes autres heures de la nuit, le tout sous peine d'interdit, par ce seul fait, de ladite chapelle et de tout exercice de la religion.

Depuis cette visite pastorale de Monseigneur d'Antelmy du 30 avril 1752, la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Pierre POURCEL	décédé le	26.08.1752
Paul LOMBARD		21.08.1754
Honoré MOUTON		15.12.1754
Claude LOMBARD		10.08.1755
Paul MARTIN		1755
(Acte déchiré) MARMUZE		1755
Honoré LAURE		14.09.1755

Barthélémy LOMBARD		17.11.1755
Pierre GRAS		07.10.1756
Guilheume SEMENSSON		11.1756
Jean RAIBAUT		24.11.1756
Jean FERRISSOL		01.08.1757
Jean BARESTE		29.09.1757
Jean VASSAIL		30.10.1757
Antoine LOMBARD		25.03.1758
Antoinne BELISSEN	Mage	28.05.1759
Antoine ANDRE		19.02.1759

Visite de Monseigneur de Prunières le 6 Septembre 1759

(G. 29 fol 29)

Le ton change avec Monseigneur de Prunières. Il semble très satisfait de sa visite : le calice est enfin doré (!) les chapelles sont bien décorées, les frères font dire des messes, dont le clergé de la paroisse reçoit les revenus.

...L'après dîner nous sommes allés de suite à la chapelle du St Esprit que nous avons trouvée assez bien décorée, de même que l'autre, le calice dont la coupe est dorée de même que le dessus de la patène sont en argent et bien décents. Il y a sur cet autel dix neuf messes de fondation dont les compères Pénitents perçoivent les revenus et en font acquiter le service par les sieurs vicaire et secondaire.

Nous sommes ensuite allés à la chapelle des Pénitents de St Bernardin. Nous l'avons trouvée en un état décent de même que l'autel, le calice est d'argent dont la coupe est dorée dans l'intérieur de même que le dessus de sa patène. Les Confrères sont

obligés de faire célébrer sept messes des morts, ce que font les prêtres de la paroisse.

Et quant aux messes que led. habitans fairont célébrer dans les chapelles particulières du village ou du terroir nous avons fixé la rétribution.

A partir de cette date la congrégation a eu à déplorer le décès des pénitents :

Honoré CHABERT décédé le	20.02.1760	Jean Baptiste PERRISSOL	27.01.1777
Jean MARTIN	26.02.1760	Antoine CHABERT	04.06.1777
Honoré PONS	03.03.1760	Louis POURCEL	20.04.1779
Joseph CHABERT	12.03.1760	François DALUC + à Auribeau en	
Honoré LOMBARD	06.04.1760		03.1781
Joseph MOUTTON	04.09.1760	Jean POURCEL	1782
Raphel LOMBARD	30.01.1761	Claude LOMBARD	06.03.1783
Antoine BELISSEN MENDRE	1761	Honoré BELLISSEN	13.01.1784
Honoré BERARD	22.04.1761	Antoine PERRISSOL	31.07.1784
Jean François CAREMIL 1	2.03.1762	Bernard CAREMIL	
Glaude ANDRE	11.1762		1785
Barthélémy LOMBARD	26.11.1762	Honoré CHABERT	22.11.1785
Louis MOUTTON	05.12.1762	Jean GAILLART	1785
Pierre Jean GIRAUD	26.06.1763	Hibel LIONS	16.01.1786
Honoré LAURE	21.09.1763	Antoine LOMBARD	08.07.1786
François GALARD	17.10.1763	Honoré GIRARD	
François LOMBARD	23.12.1763		1787
Jean ACHARD	20.04.1764	Antoine JOULIEN	
Jean PONS	12.09.1764		1788
Honoré LIONS	03.03.1765	Jean POUCEL	18.03.1788
François LOMBARD	16.01.1766	Jean CHABERT	01.03.1789
Paul POURCEL	11.02.1766	Honoré COURMES	06.04.1789
Honoré MOUTON	17.02.1766	Antoine LOMBARD	01.1791
Gilles BELISSEN	02.03.1766	François LIONS	1792
Honoré GIRARD	04.03.1766	Antoine GIRARD	14.10.1792
Antoine MARTEL	08.03.1766	Augustin BERTRAN	25.10.1792
François ANDRE	19.03.1766	Antoine CHABERT	
Jean GIRARD	10.06.1766	Honoré JULIEN	
Pierre AUTRAN	14.08.1766	Jacques BAREST	
Barthélémy POURCEL	31.10.1766	Jean POURCEL	25.01.1799
Honoré GIRARD	01.03.1767	Jérôme POURCEL	
Claude POURCEL	13.01.1769	Claude FERAUD	06.10.1801
Hubel ANDRE	12.11.1769	Jean Baptiste JULIAN	16.01.1802
Jacques MOUTON	04.03.1770	Jean Joseph AUBIN	28.02.1802
Honoré POURCEL	1770	Jean PONS	
Honoré CHABERT Fils de + Estienne		Claude POURCEL	25.02.1805
		Claude CAREMIL	27.03.1805
Jean JOULLIAN	22.02.1771	Antoine LIONS	08.04.1805
Augustin ACHART	21.05.1771	Claude LOMBARD	
Raphaël RAIMOND	1771		1806
Christofle POURCEL	30.11.1771	Joseph JOULIEN	
Marc JOULLIAN	09.01.1772	Antoine ALEGRE	
Jacques BERARD	01.12.1775	Antoine LOMBARD	26.11.1809
Jean MOUTON	25.02.1810	Antoine CASTOU	05.02.1810
Joseph FOUCARD	18.03.1810	Honorat JULIEN	23.12.1810
Joseph LAURE		Honoré LOMBARD	13.08.1811
Honora PONS	08	Marc Antoine FOUCARD	26.10.1817
Jacques CAREMIL	08.04.1813	Jean MOUTON	30.10.1817
Claude MOUTON	24.01.1814	Honoré HUGUES	
Raphaël MAGAGNOSQ	25.04.1814		1817
François CASTOUS	02.05.1814	Pierre POURCEL	10.01.1818
Hubert COURMES	1815	Honoré BELISSEN	29.04.1818
Barthélémy LOMBAR	28.05.1817	Jacques JULIEN	06.05.1818
		Jean François BERARD	03.06.1819

Jacques LOMBARD	04.11.1819	Dominique MOUTON	1827
Honoré JULIEN	1821	Emanuel FERAUD + à Paris le	
Claude GIRARD	04.08.1823		22.05.1827
Honoré Joseph BOUTONIE	13.04.1824	Antoine PONS	19.10.1827
François BOUTONNIER	03.06.1824	Hilarion FAIRAUD	05.12.1829
Antoine LOMBARD	05.06.1825	Honoré JULLIEN	05.03.1830
Pire CHABERT	1826	Marc CHABERT	17.04.1830

TEXTES DIVERS

Comptes des pénitents blancs de Valbonne

La vie dans les Chapelles des Pénitents au XVIIIème siècle est aussi illustrée par les relevés de compte. Très précis ces chargements (revenus) et déchargements (dépenses) décrivent l'activité des frères et des villageois. Les noms des anciens de Valbonne s'y trouvent mentionnés, toutes les petites dépenses sont inscrites ; nous découvrons l'importance de la cire jaune, du bois, du papier etc. La principale activité de la confrérie est nettement précisée : l'accompagnement des morts, visites, funérailles, messes à leurs intentions . La confrérie est rétribuée pour ces actions.

Chapelle Saint-bernardin

Délibérations des Pénitents Blancs de Saint Bernardin 1760-1761

Compte donné par Honoré Chabert ,
Trésorier de la Confrérie des Pénitents blancs de St Bernardin

L'année 1760 prenant 1761, clôturé le 19 juillet 1761

Chargement

- 3 livres 1 sol 3 deniers trouvés à l'adoration de Croix
le Vendredi
Saint.
- Pour vente de mauvais bois à Claude Caremel 15 sols
- 1 planche à Jean Pourcel huit sols
- 2 livres 5 sols tirés du tronc le 6 juillet 1760
- De Jacques Lombard 6 livres pour un légat de son frère
- le 28 décembre tiré du tronc 2 livres onze sols
- 3 livres de Catherine Achard pour l'accompagnement de son
mari
- De Jean Pons 4 livres pour la vente du bien de l'année
- De Petronille André la rente du bien de la confrérie
- De Ladite André pour l'accompagnement de son mari 3
livres
- 1 livre du Sieur Antoine Girard pour la rente du jardin
de la chapelle
- De 15 sols de la veuve d'Antoine Girard pour la sépulture
de son mari.
- 3 livres de Magdeleine Chabert pour l'accompagnement de
son mari.
- 1 livre 10 sols de François Lombard du leg de sa femme.
- 4 livres 12 sols 6 deniers pour vente d'un rey 8 onces
d'huile.
- De Thérèse Millot 3 livres pour l'accompagnement de son
frère.
- Tiré du tronc le soir du Jeudi Saint 2 livres 1 sol.
- Les cottes des taxes des confrères 17 livres.

- 14 livres quatre pour les taxes de 47 bienfaiteurs.
- 3 livres 7 pour les taxes de 144 sœurs bienfaitrices qui ont payé 6 sols chacune.
- De Chabert 2 livres 18 pour la grand messe du jour de St Bernardin et de Notre Dame du Mt Etienne et trois livres deux pour le compte de la cire livrée audit Chabert le 18 Décembre suivant l'acquet signé Pons curé.

Déchargement

- A payé à Antoine Boye 10 livres pour la façon de deux fanaux.
- A payé à Antoine Giraud 5 livres 10 sols pour la peinture des fanaux.
- A payé à Cresp frères 18 livres pour la cire.
- A payé à Pons curé 1 livre dix sols pour le voyage de N.D. du Brusq pour la procession annuelle.
- A payé à Mre Pons 21 livres 12 sols pour 9 livres de cire blanche, 6 livres pour 12 messes basses, 4 livres pour les frères morts, 1 livre 4 pour la grand messe du jour de Notre-Dame des Sept Douleurs par la quête du 10 Avril 1761 signé Pons curé.
- Je décharge de 55 livres dix sols qu'il a payé pour les gâteaux de la Céne quête du 10 Avril signé Faraud. 1 livre 4 sols pour avoir fait accommoder la serrure de la porte, 12 sols pour le raccommodage des vieux fanaux
- 1 livre 12 sols pour achat de cire blanche le jour du Jeudi Saint.
- Et finalement 3 sols pour le papier du présent compte.

Du dix-neuf Juillet mil sept cent soixante et un à Valbonne dans la Chapelle des Frères Pénitents de Saint Bernardin de ce lieu en l'absence de Mre Pons Curé de cette paroisse qui a refusé d'assister à l'audition du présent compte donné par Honoré Chabert trésorier en l'année dernière quoique prié par led. Chabert d'y venir assister, et en présence d'Honoré Julien recteur Antoine Lions sous-recteur moderne, Antoine Chabert Jean Pourcel,, Honoré Girard, Honoré Laure, François Lombard et Antoine Lombard confrères avons procédé à l'audition du présent compte donné par led. Chabert que nous avons trouvé le chargement se monter à la somme de 118 livres 16 sols 11 deniers surquoy déduit sur celle de cent vingt une livre et un sol à quoi se trouve monter son déchargement au moyen de quoi avons déclaré led. Chabert créancier envers la confrérie de deux livres, quatre sols, un denier qu'il exigera de Jacques Caremiel trésorier actuel de lad. Confrérie ; nous avons chargé led. Caremiel d'un calice, neuf napes, deux chasubles, deux messes, deux devant d'autel, une aube et deux voiles, fait et achevé au lieu susdit le jour et l'an que dessus.

Signé Julien recteur, Girard, Laure, Chabert, Pourcel, Lombard à l'original

Julien prieur, Laure, Pourcel, Lions prieur.

Délibération par les frères Pénitents de Saint-Bernardin 1766-1767

Du vingt cinq Mars mil sept cent soixante sept après-midy à Valbonne dans la Chapelle des frères pénitents Blancs sous le titre de St Bernardin par devant nous Notaire royal de ce lieu de Valbonne et témoins soussignés. Le Conseil Général de lad. confrérie a été convoqué au son de la cloche à la manière ordinaire à la réquisition de Sieur Honoré Julien Recteur à laquelle assemblée sont été présents avec led. Sieur Julien recteur, Jean Pourcel sous recteur, Jean Mouton trésorier, Antoine Lombard à feu Barthélemy, Antoine Chabert à feu Honoré, Sieur Honoré Ricord, Jean Pourcel à feu Antoine, Claude Caremiel, Antoine Lombard fils de feu Antoine le majeur, Honoré Julien à feu Estienne, Jean Mouton à feu h., Jean Jullien, Jean-Baptiste Julien, Mari Pourcel à feu Pierre, Raphaël Magagnosc, Julien, Loüis Claude Mouton, Antoine Julien fils de Marc, Jacques Lombard, Claude Lombard fils de Claude, Honnoré Pons, Honnoré Bellisen, Antoine Girard à feu Antoine.

Monseigneur - probablement De Prunières - a été satisfait de sa visite toutefois il regrette que les dépenses excèdent parfois les revenus. Donc, il est encore question des gâteaux " ne donner qu'un biscuit de demi-livre ", de la taille des cierges et du pain. Le pain mangé par certains frères équivaut au montant de la taxe qu'ils doivent payer!!!

A laquelle assemblée ledit Sr. Julien Recteur a dit que Monseigneur l'Evêque de Grasse pénétré du zelle pour l'avantage et la décoration de la Confrérie a été bien aise d'être informé de l'état des rentes et dépenses qu'elle fait annuellement, En conséquence Cet état a été dressé et Sa Grandeur a remarqué avec douleur qu'il arrive souvent que les dépenses excèdent les revenus et que pour obvier à pareils inconvénients, il serait expédient de retrancher la forme de la distribution de la Cène du JEUDY saint en ne donnant qu'un biscuit ou gatteau de demy livre ; et un cierge de seize ou vingt à la livre et réduire le pain des Confrères par cella seul qu'il ne paraît que déplacé qu'aucun des confrères se soit agrégé dans la Chapelle dans la vûe de retirer en pain le montant de sa taxe et d'autant que l'intérêt de la Confrérie exige de prescrire une bonne règle pour l'avenir .

Les frères donnent leur accord et précisent qu'ils payeront une taxe de 4 sols et ne demanderont qu'un échaudé de 6 deniers à la Confrérie. Ils supprimeront le gâteau et le pain afin de pouvoir subvenir aux dépenses et bien décorer la chapelle.

Les Sieurs assemblés font requis de délibérer ce qu'ils aviseront pour l'utilité du Corps afin que la Chapelle proportionne les dépenses et les revenus et qu'il luy reste quelque peu de fonds annuellement . Sur laquelle

proportion les Frères assemblés à la réserve dud. Jean-Baptiste Julien après avoir entendu la lecture et ayant considéré le peu de revenus de la Chapelle étant bien aises de concourir au désir de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Grasse, ont délibéré et donné pouvoir aud. Julien Recteur de faire distribuer à l'avenir aux bienfaiteurs et bienfaitrices un biscuit ou gatteau de demy livre et un cierge de seize ou vingt à la livre le jour du Jeudy Saint et en ce qui est de la Cène des confrères les Sieurs assemblés sont d'avis de ne payer annuellement que quatre sols de taxe chacun sans rien exiger de la Confrérie au della d'un échaudé du prix de six deniers au moins qui Sera donné à chaque confrère le dit jour du Jeudy Saint à la manière ordinaire suprimant le biscuit ou gatteau et le pain qui se distribuait annuellement le tout pour que la Confrérie retire tout les ans des fonds pour subvenir aux dépenses imprévues et avoir le moyen de décorer dans la suite la Chapelle et afin que la présante délibération soit exactement executée à l'avenir l'assemblée a donné pouvoir au dit Recteur de la faire autoriser à Monseigneur l'évêque en y opposant telle peine que sa Grandeur trouvera bon en cas de contravention à l'avenir.

Et de tout ce que dessus lesd. Fres assemblés ont requis acte que nous notaire avons concédé fait et publié aud. Valbonne dans lad. Chapelle en présance d'Honoré Raymond tisseur à toile et Barthelemy Lombard fils d'Antoine ménager tous de ce lieu temoins requis et signés avec lesquels assemblés qui a X de ce enquis H. Julien Recteur, Jean Pourcel S.R.A. Lombard, Ricord, H Pourcel, Claude Mouton et J. Lombard, Raymond, Lombard, Pourcel, A. Chabert.

Et nous Honoré Périssol notaire royal aud. Valbonne Soussigné Périssol à la minute dûment controllé

Collationné

Périssol

Chapelle saint-esprit

c'est le compte que donne Honoré Palanque Trésorier de la confrérie des Pénitents du Saint-Esprit de lieu de Valbonne (sic)

En l'année 1760 prenant 1761

Chargement

Premièrement le dit Palanque se charge de trois livres trois sols
trois deniers pour le baiseement de Vendredy Saint et
3 £ 3s 3d

Plus se charge de six livres qui a reçu de Jacques Lombard à feu
Jean par un legat que Claude son frère a fait pour son testament à
laditte confrérie et

6 £

Encore de trois livres qui a reçu de Pétronille André pour
l'accompagnement que Paul Lombard son mari et ce pour son testament et
3 £

Bien de quatre livres qui a reçu de Jean Pons a comptes des
arrerages qui doit à ladite confrairie de deux années pour garant de
pension qui fait à laditte confrairie bien préjudice.
4 £

De trois livres qui a reçu du frère Honoré Périssol pour la rente
du prêt en l'année mille sept cent soixante et 3
£

Plus de trois livres qui a reçu de Jean Masset à compte de douze
livres qui doit pour les arréages que doit à laditte confrairie de deux
années et ce à compte de deux années
3 £

De trois livres de Madeleine Chaberte pour l'accompagnement de Jean
Buinangou son mari et 3 £

Plus de six livres du sieur Estienne Feraud et pour le courant
d'interets une maison à lui vendue en capital de pension et
6 £

Du bien de six livres de la communauté pour une pension qu'elle fait
annuellemnet à la confrairie et 6 £

Plus dunne livre dix de Honoré Joseph Buinengou pour l'enterrement
de son fils pour avoir fait chrusser dans laditte confrairie et 1
£ 10 s

D'une livre dix sols de Honoré Foucard pour l'enterrement de son
fils pour avoir fait chrusser dans la confrairie
1 £ 10 s

Plus dunne livre dix sols de Pierre Cotte maître boucher pour
l'enterrement de son fils pour avoir fait chrusser dans ladite confrairie
et 1 £ 10 s

De douze livres de Chaterine Achard pour l'enterrement d'Honoré Laure son mari pour avoir fait chrusser dans laditte confrairie et
12 £

De six livres reçues de Sieur Honoré Perrissol notaire qui a payé a la decharge de Honoré Féraud a comptes de douze livres que le dit Féraud doit à laditte confrairie pour avoir fait chrusser à ladite confrairie.
6 £

Encore de trois livres qui a reçu de Sieur Honoré Perrissol qui a payé à la decharge de Joseph André à feu Etienne pour laccompagnement de sa femme sans préjudice de douze livres que le dit André doit pour la sépulture de son père.
3 £

De quatre livres dix sept sols de Raphaël Raimond tailleur à toille savoir trois livres dix sols pour la rente dunne année d'une maison appartenant à laditte confrairie celement depuis Saint-Michel dernier et une livre sept sols a comptes de cette présente année sans préjudice de deux livres trois sols qui seront dus a Saint- Michel prochain
4 £ 60 s

Plus de soixante unne livre saize sols pour le revenu des cottes savoir huit livres quatorze sols pour les cottes des Sieurs et bienfaiteurs et 61 £ 16 s

De quatre livres huit sols pour tiré du tronc et 4 £ 8 s

Plus de inne livre dix sols ressu d'Honoré Courmes pour avoir fait chrusser dans laditte confrairie 1
£ 10 s

De quatorze sols pour les rations de pain beny que nous avons vendu et 14
s

Déchargement

L'état de l'impression de ces dépenses ne nous a pas permis de déchiffrer certains termes et nous le regrettons. Nous pouvons cependant relever la dépense ci-dessous pour " l'âne et ses collègues " !!! et l'orthographe parfois déroutante ex : gatos, sire (cire), livret (livrer) etc...

Ledit Palanque le décharge de quatorze livres dix sols qui a payé à Jean-Baptiste l'anes et ses colleges pour netoyer les tumbes de laditte confrairie et une messe et en messes compris et
14 £ 10 s

Plus de trois livres qui a payé audit Sieur Honoré Perrissol en suite des procès de plusieurs habitants et
3 £

Vu l'article et attendu que le marchand du blé est illeteré ayant conclu sur le poids véritable de la ... véritable avons admis au comptable les susdittes

49 £ 15 s 9 d

Plus de quarante neuf livres cinq sols neuf deniers a savoir quarante huit livres pour le prix de saize ... unne livre trois sols neuf deniers pour le ... et deux sols payé audit Grasse
49 £ 15 s 9 d

Et encore de quinze livres deux qui a payé à messire Pons curé trois livres douze fois pour trois grandes messes onze livres dix sols pour de basses messes de fondation et frères morts dans l'année compris
15 £ 2 s

Plus de quatre livres dix sols pour la dépense des gatos 4
£ 10 s

De trois livres pour avoir abattu plusieurs fois à laditte confrairie

3 £

Pour le sel dix sols
10 s

de quinze sols pour avoir fait la ... en plusieurs nappes
15 s

Plus de trente neux livres qui a payé à Sieur Cresp frères pour avoir livret de la sire audit Palanque
39 £

de Trente sols pour douze gatos que nous avons achetté d'honoré Lombard en cause de manque et 1 £ 10 s

Plus de six sols pour le papier du presant compte 6
s

131 £ 8 sols 9

d.

Du dix sept Juin mille sept cent soixante un à Valbonne dans la chapelle des frères pénitents blancs sous le titre du Saint Esprit de ce lieu de Valbonne en defaut de Messire Pons bachelier en sainte théologie curé de cette paroisse duement averty et par devant nous Antoine Courmes recteur actuel, Gabriel Girard trésorier en exercice, Jean Courmes ancien recteur, Honoré Gavarry maître des cérémonies et Romain Gimbert marguillier, Auban Courmes, Jacques Girard, Honoré Palanque trésorier de laditte confrairie en l'année dernière qui nous a requis de procéder à l'examen audition et closture du chargement du présent compte et trouvé ledit chargement je montre cent quarante trois livres deux sols trois deniers sur laquelle somme avons déduit et compansé cent trente une livre huit sols neuf deniers du montant du déchargement le tout admis et alloüe au moyen de ce avons déclaré ledit Palanque trésorier comptable débiteur de laditte confrairie de onze livres treize sols six deniers lesquelles ont été tout présentement retirées par sieur Gabriel Girard trésorier actuel, pour en faire chargement dans son compte. Le tout sans erreur et omission respectiré et a signé qui a pu.

Signés A. Courme recteur, J. Courmes, H. Courmes, R. Ganarry, Perrissol

Le tout ainsi qu'X à l'original.

Collationné sur le registre original par nous recteur et sous recteur en exercice et pour satisfaire a larret de règlement du 13 Mars 1761.

A Courmes recteur

A Gillette sous recteur

**Délibération du Conseil de la Confrérie
des Pénitents du St Esprit
(chapelle du Saint Esprit jouxtant la paroisse)**

22 mars 1767

Les remarques sont les mêmes qu'à St Bernardin bien que les termes changent quelque peu ; les frères approuvent et vont jusqu'à supprimer complètement la distribution de pain.

Du vingt deux Mars mil sept cens soixante sept après-midi par devant nous Notaire royal de ce lieu de Valbonne et témoins soussignés le conseil de la Confrérie des pénitents blancs sous le titre du St.Esprit et de cedit lieu a été convoqué au son de la cloche et à la manière acoutumée à laquelle assemblée sont comparüs Sieurs Honoré Courmes, Honoré Chabert Recteur et sous-recteur, François Daumas trésorier, Jean Courmes Maître des cérémonies, Honoré Joseph Brunengou Choriste, Honoré Raymond, Honoré Girard à feu Paul, Honoré Gavarry, Honoré Palanque, Honorat Courmes, Honoré Giraud, Guillaume Courmes, Antoine Millet, Jean Barrême à feu Jacques, Pierre Mouton et autres confrères assemblés.

Auquel conseil led. Sieur Courmes Recteur a dit que Monseigneur Leveque de Grasse pénétré du zèle pour la décoration et l'entretien de la Confrérie a été bien aise d'être informé de l'état des rentes de dépenses de lad. Chapelle en conséquence ce même état a été dressé et presanté à Sa Grandeur, qui a remarqué non sans être surpris que bien des années les dépenses excédent les revenus, et qu'il serait expédient d'éviter des dépenses superflues auxquelles les pains et biscuits de la Cène donnent lieu annuellement et que pour le bien du service il conviendrait de retrancher ou réduire lad. distribution de la Cène à un biscuit ou gatteau de demy livre, d'un cierge de vingt à la livre et d'autant que c'est las une innovation à l'usage qui paroît très avantageuse à la Confrérie. Les frères assemblés sont requis de délibérer et prescrire la voye qui doit être tenue a ce sujet annuellement requerant led. Courmes recteur la lecture de ladite proposition.

Sur laquelle proposition les Sieurs assemblés unanimement après en avoir entendu la lecture, et considérant l'intérêt de la Confrérie ont remercié Monseigneur l'évêque de Grasse de ses attentions sur la décoration et l'avantage de la Chapelle, et prié led. recteur de luy en demander la continuation, et en conséquence il a été délibéré et donné pouvoir aud. Recteur et à ceux qui luy succéderont à l'avenir de distribuer annuellement le jour du Jeudy Saint un biscuit ou gatteau de demi livre avec un cierge d'environ seize à la livre et ce indistinctement aux confrères bienfaiteurs et bienfaictrices de lad. Chapelle, qui payeront annuellement suivant l'usage six sols chacun ; et en ce qui est des autres dépenses du pain qu'on distribuait aux confrères les Sieurs assemblés sont d'avis de la retrancher à l'avenir afin que la chapelle ne dépense pas audella des revenus priant les sieurs assemblés led. recteur de faire autoriser la presante délibération à Monseigneur Evêque qui sera supplié d'y opposer telle peine que Sa Grandeur avisera en cas de contravention.

Et de tout ce que dessus lesdits Sieurs assemblés ont requis acte que nous notaire avons concédé fait et publié aud. Valbonne dans la sacristie de la Chapelle en présence d'Honoré Julien fils de Marc et Antoine Lombard fils de feu Barthelemy ménager tous de cedit. Lieu temoins requis et signés avec lesd. Sieurs assemblés qui a signé H.Courmes, H.Girard, Raymond, Honoré Gavarry, A.Lombard, H.Julien et nous Honoré Périssol notaire royal aud.Valbonne soussigné recevant la presante à la réquisition des sieurs assemblés et à deffaut d'autre Notaire étably.

Signé Perrissol notaire dûment controllé.

Collationné.

Perrissol

Biens et possessions des confréries des pénitents blancs de valbonne

Deux états des possessions l'un pour la chapelle du Saint Esprit, l'autre pour celle de Saint-Bernardin nous apprennent quels étaient les biens des deux confréries et surtout comment elles en devenaient propriétaires. Par testament, un valbonnais léguait soit une maison, soit une vigne, soit une terre inculte et en contrepartie demandait des messes, souvent à perpétuité, pour le repos de son âme. Les frères faisaient fructifier ces biens ou les vendaient et avaient « grande attention de faire acquitter annuellement » les messes réclamées.

Chapelle Saint-bernardin

Etats des fondations de la chapelle des pénitents blancs de Valbonne

Cette chapelle est si ancienne que à cause des guerres il n'a pas été possible de découvrir l'origine de son établissement .

Elle possède

une terre au-dit terroir arrentée à Jean Pons pour quatre livres annuellement léguée par le testament d'Antoine Mouton du 30 Dec.1657, notaire Me Paul Périssol à la charge de deux messes à perpétuité, lesquelles messes on a grand soin de faire acquitter régulièrement tous les ans ainsy qu'il conste de l'acquit de Messire Pons curé référé dans le compte trésorerie de l'année dernière en datte du 10 avril 1761.

Une autre terre et vigne arrentée aux hoirs de Paul Lombard pour deux livres léguée à la Chapelle par led. Antoine Mouton dans le susdit testament.

Elle possède encore un jardin à cotté de lad.chapelle qui est arrenté annuellement pour trente à trente six sols et moyenant le revenu de tous lesdits lieux, la confrairie fait acquitter annuellement cinq basses messes de fondation à raison de dix sols chacune, ainsi réglé par Mgr leveque de Grasse.

Ladite confrairie ne doit rien, n'y ayant aucune demande formée de la part des fondateurs ou héritiers pour l'acquiescement desdites fondations.

Le Titre pour la possession du jardin cy dessus mentionné n'a pu être découvert à cause de l'ancienneté de la chapelle, paroissant néanmoins dans un vieux livre qui s'est trouvé dans les papiers qu'elle a été établie le 20 May 1570 par D.Bazile Escarras religieux de Lérins prieur et seigneur de ce lieu. Les premiers statuts furent dressés pour lors et ensuite renouvelés par Mgr De Godeau évêque de Grasse le 29 Septembre 1648.

H. Julien Prieur

Chapelle Saint-esprit

Etat des fondations de la chapelle des Pénitents sous le titre du Saint-Esprit de ce lieu de Valbonne.

Quelque exacte recherche qu'on ai pu faire il n'a pas été possible de découvrir les titres de son établissement de fondation à cause que plusieurs documents manquent par rapport aux guerres passées néanmoins cette confrérie possède aujourd'hui

Par acte du 20 Mai 1673. La communauté de ce lieu a charge de payer annuellement six livres pour la fondation de deux messes établies par Honoras Girard, Notaire Me Bermond.

Par le testament d'Antoine Mouton du 30 X 1657 Notaire Me Paul Ardisson est légué une vigne à lad.confrérie au quartier du Palet pour en jouir en comlmun suivant les accords passés avec Jean Pons à la charge de deux messes à perpétuité.

Par le testament d'Antoine Giraud du 27 Mars 1660 Notaire leg.Me Ardisson est légué à la confrérie un campon de vigne au quartier des Crottes à la charge d'une messe à perpétuité ce par acte du 14 Avril 1702 Notaire Me Perrissol lad.terre fut vendue par la confrérie a Dame Catherine Mottet veuve de Jacques Gillamus pour le prix de 42 livres employées à la construction de bancs.

Par le testament d'Antoine Courmes a feu Hector du 10 Juillet 1685 Notaire Me Robert Ardisson est légué une partie de pré au quartier de Buillide à la charge de deux messes à perpétuité led. pré étant annuellement arrenté pour 3 livres.

Par le testament d'Honorade André du 6 Février 1681 Notaire led. Me Ardisson est légué à la confrérie une maison sise en ce lieu à la 6ème rue confrontant le levant X Me Hubert Bermond notaire à la charge de six messes à perpétuité.

Par acte du 27 Octobre 1684 notaire Ardisson ladite maison a été revendue à Jean Antoine Mouton pour le prix de cent vingt livres laquelle somme fut cédée par led.Mouton à la confrérie à prendre et exiger de la communauté pour le prix d'une maison par elle acquise dudit. Mouton le mesme jour par acte reçu Me Perrissol notaire .Les consuls d'alors presents à l'acte de vente de la confrérie acceptèrent au nom de la communauté la cession desdits cent vingt livres en faveur de la confrérie et qu'ils promirent aud. nom d'acquitter à la première demande ...Les choses en cet état la confrérie étant chargé de six messes de fondation et ne retirant aucun profit fut obligée il y a deux ans de former demande contre la communauté en condamnation des dites cent vingt livres cédées par led.Mouton ; sur cette demande la communauté a rapporté une consultation de Mr. Gazan avocat et comme il estime que la confrérie est non recevable en sa demande pour etre son action radicalement

prescrite les parties ont resté dans l'inaction et il na plus ete fait aucune poursuite.

Par acte du 12 Mars 1700 notaire Me Perrissol Jean Antoine Laure fils de Pierre remit à la confrérie une maison à la 3ème rue vendue du depuis à Sieur Etienne Gérard pour le prix de 120 livres en constitution de rente sous la charge de deux messes de fondation suivant l'acte reçu Me Giraud Notaire à Chateauneuf.

Par le testament de Barthelemy Daumas reçu par Me Giraud notaire à Chateauneuf est légué à la confrérie une chambre à la 3ème rue à la charge de deux messes de fondation et par acte du 15 Juin 1761 Notaire Me Perrissol lad.chambre a été vendue à Honoré Foucard pour le prix de 60 livres en constitution de rentes X.

Par le testament d'Anne Taladoire du 11 Mai 1759. Notaire Me.Périsol est légué à la confrérie un champ inculte (?) au quartier de Villebruc à la charge de quatre messes une fois dittes. Et par acte du 3 Xbre même année led. Champ a été vendu à Jacques Girard maçon moyennant 30 livres en constitution de rente.

Toutes lesquelles messes cy devant exprimées la Confrérie a grande attention de les faire acquitter annuellement ainsi qu'il en couste du reçu de Mre Pons Curé en l'art.15 du déchargement du compte de l'année dernière cy joint.

Les dernières constitutions en nature de cette confrérie sont de feu Mrg.Godeau Eveque de Grasse, et approuvés par Mrg.les éveques après luy.

Et finalement on observe que cette confrérie ne doit rien à la réserve d'une trentaine de livres à deux ouvriers qui se poursuites en condamnation et qu'on va incessamment arrette au moyen du payment ... Il n'y a non plus aucune demande à forme de la part des héritiers des fondateurs à cause que la confrerie n'est dans aucune demeure à cet égard.

Certifié véritable par nous Recteur et sous recteur soussignés

H. Courmes Recteur

A. Gillette sous recteur

Inventaires des chapelles

Une des charges du prieur était l'inventaire des ornements de sa chapelle. Ces relevés décrivaient le nombre, l'état et la matière de ces ornements. Les confréries n'étaient pas riches et la précision avec laquelle était mentionnée une dorure ou un rang de dentelle montre l'importance de ces objets qui faisaient la fierté des frères.

chapelle saint-bernardin

**Inventaire des effets et ornements
de la Chapelle des Pénitents blancs sous le titre de
Saint-Bernardin**

Un calice et sa patène en argent vernissé en or
Neuf napes toile commune
deux chasubles une rouge, l'autre noire
une aube et accessoires
deux devant d'autel
deux voiles pour la Croix
quatre fanaux en bon état
une bannière
six batons pour les processions
six chandeliers en bois dorés
deux gros messels
et un autel à la romaine en plâtre assez bien décoré.

Certifié véritable par nous soussignés

H.Julien prieur

A.Lions sous prieur

Chapelle Saint-esprit

Inventaire des effets de la confrérie des Pénitents blancs sous le titre du St Esprit de Valbonne

Un calice d'argent doré en dedans
Un livre appellé messel en bon état
Trois chasubles une de damas, une camelot rayé et l'autre
camelot noir
une aube et accessoires
Quatre devant d'autel en bon état
Sept napes fines avec de dantelles au bord pour les autels
Huit napes taille commune
Six chandeliers leton
Quatre en bois doré
Une grande croix pour les processions
Une bannière brodée en damas rouge
Quatre fanaux en bon état
Six batons pour les cérémonies
Une lampe au devant des trois autels lesquels trois autels
sont placés sçavoir le principal qui représente la descente du
St Esprit sur les apôtres au fond de la chapelle. Le second
celluy de Ste Foy, St Paul et St Antoine et le troisième celluy
de St Joseph, placés un de chaque cotté de laditte chapelle.

Certifié véritable par nous recteur et sous-recteur
soussignés en conséquence de l'arret de la cour du 13 Mars 1761

A Courmes recteur

A Gillette sous recteur

Répertoire des penitents blancs de valbonne

LIVRE DES MORTS de la Confrérie des Pénitents Blancs (Notre-Dame de Piété et Saint-Bernard) Années 1572-1830

Livre de la Confrairie des Pénitents Blancs de ce lieu de Valbonne fondée sur le filtre de Nostre Dame de Piété pour chef Saint Bernardin le 20 may 1572

Dans le dit livre doivent estre escrits tous les Confrères défunts de laditte chappelle. Desquels tous les premiers Dimanches de chaque moys on en fera la lecture et prière ainsi qu'il est couché cy après.

C'est auïourd'huy mes frères que nous devons faire mémoire et prières pour nos frères défunts et scoeurs défunctes. Premièrement pour le frère

Frère Jean MAGAGNOSQ	Requierant in pace Amen		
F. Honoré LANTIER		F. Jean Pierre BRUNENGUE	
F. Paulin BRUNENGUE		F. Peiron GUIOL	
F. Jean ALEGRE		F. Estienne CHABERT	
F. Pierre MAGAGNOSQ		F. Guilheume LOMBARD	
F. Philip TAULANE		F. Donat GRAILLE	
F. Estiene MOUTON		F. Guillen LOMBARD	
F. Jean MOUTON		F. Jean ARNAUD	
F. Jeannon MOUTON		F. Raphel GIRAUD	
F. Nicolas ANDRIOU		F. Honoré FLORY	
F. Baptiste TAULANE		F. Anthounon GIMBERT	
F. Jeannon PALANQUE		F. Honoré ISNARD	
F. Philip GAVARRY		F. Antoine CHABERT	
F. Jeannon POURCEL		F. Honoré VILLI	
F. Raphel LOMBARD		F. Raphel CONTE	
F. George SAUVAIRE		F. Bertrand TAULANE	
F. Pierre POURCEL		F. Antoine FOUCARD	
F. Laurent MAGAGNOSQ		F. Auban LANGASQUE	
F. Jeaume MOUTON		F. Honoré CHABERT	
F. Almentaire MAGAGNOSQ		F. Estienne BERNARD	
F. Honoré LAMBERT		F. Anthounon ANDRIOU	
F. Philip BERNARD		F. Philip GAVARI	
F. Barthélémy MOUTON		F. Antoine ISNARD	
F. Antoine BERMOND		F. Jean PALANQUE	
F. Antoine ROUX		F. Honoré MOUTON	
F. Antoine MAUREL		F. Baptiste CATANI	
F. Honoré GIRARD		F. Guilhen MOURRAN	
F. Barthélémy CHABERT	05 02 1604	F. Antoine TRANQUIER	05 02 606
F. Honoré BRUNENGUE	24 02 1606	F. Honoré FOUCARD	04 05 1606
F. Jaume MILOT	15 02 1609	F. Jean ARDISSON MENDRE	1609

F.	Guilheume HUGUES	14 06	1609	F.	Barthélémy GIRARD	12 07	1614
F.	Honoré CHABERT	11 10	1615	F.	Raphel ROUX	12 10	1615
F.	Philip LOMBARD		28 12 1617	F.	Peiron FOUCARD		14 12
1620							
F.	Barthélémy SEMENCON		20 10 1620	F.	Laurens BERMOND	02 03	1620
F.	Peiron MOUTON		12 10 1623	F.	Louis HUGUES		
F.	Rouman MAGAGNOSQ	16 12	1623	F.	Philip PALANQUE	20 01	1624
F.	Hiérosme GIRARD		13 06 1624	F.	Honoré ANDRE		15 08
1625							
F.	Peiron PALANQUE		17 04 1627	F.	Jean Honoré MOUTON		29 04
1627							
F.	Baptiste REIBAUD		04 03 1628	F.	Honoré JOURDAN Mage	22 05	1628
F.	Michel REIBAUD		15 12 1628	F.	Honoré ROUX		24 05
1629							
F.	Peiron PALANQUE Mage		25 05 1629	F.	Honoré FLORY		15 12
1630							
F.	Hiérosme MOUTON	24 02	1630	F.	Anthounon PERRISSOL	26 03	1633
F.	Monnet VILLY		03 04 1633	F.	Jean ARDISSON	Fils 02	02
1634							
F.	Augustin GIRARD		14 04 1634	F.	Antoine FASSON ?		20 07
1634							
F.	Raphel SEMENCON	09 07	1636	F.	Fouquet ROUX	12 12	1636
F.	Jean ARDISSON Mage		31 12 1636	F.	Guilhen Honoré LOMBARD		02 02 1637
F.	Jeanon ISNARD		01 08 1637	F.	George BERTRAND	12 11	1637
F.	Honoré JOURDAN MENDRE		20 01 1638	F.	Honoré ANDRE		
F.	Pierre MILOT		09 03 1639	F.	Louis CASTOL		16 04
1639							
F.	Honoré PALANQUE	13 02	1640	F.	Honoré LAURE		1640
F.	Jean ROUX		05 02 1642	F.	Auban COURRAUD	21 03	1643
F.	Jean BARESME		12 04 1643	F.	Baptiste MOUTON		13 06
1643							
F.	Pierre BERTRAND	19 09	1643	F.	Antoine OLLIVIER	22 03	1644
F.	Jean Clément MOUTON			F.	Fouquet CHABERT		19 05
1644							
F.	Jeannon COURT		06 06 1644	F.	Honoré GIRARD		30 07
1645							
F.	George CHABERT		24 04 1646	F.	Hiérosme BERTRAND	14 09	1646
F.	Jeanon HUGUES		15 11 1646	F.	Honoré FOUCARD	20 12	1646
F.	Jeaume GIRARD		30 03 1647	F.	Jean CAMATTE		07 04
1647							
F.	Jean FOUCARD		22 04 1648	F.	Barthélémy POURCEL		06 05
1648							
F.	Jean ANDRE	28 01	1649	F.	Honoré ANDRE		08 1649
F.	Bertrand HUGUES		04 09 1650	F.	Laurens BOUTOUNIER		28 03
1650							
F.	Jeaume GAVARI		27 08 1650	F.	François ANDRE		04 09
1651							
F.	François LOMBARD	05 09	1651	F.	Jean POURCEL	03 11	1651
F.	Jeaume FOUCARD		04 05 1652	F.	Paul BERMOND		14 09
1652							
F.	Hiérosme ANDRE		29 09 1653	F.	Jean CHABERT		21 01
1655							
F.	Jean Baptiste ANDRE		03 04 1655	F.	Raphel ARNAUD		04 01
1656							
F.	Jean LIONS		19 02 1656	F.	Augustin LAMBERT	09 03	1656
F.	Antoine LANGASQUE	07 04	1657	F.	Pierre GIRARD	01 03	1660
F.	Michel LANGASQUE	18 05	1660	F.	Pierre MOUTON	30 08	1660
F.	Christofle REIBAUD		04 11 1660	F.	Jean Baptiste ANDRE		31 05
1660							

F.	Jaques	HUGUES		28 05 1663	F.	Jean GRAS		29
08	1664							
F.	Antoine	GIRARD		09 04 1666	F.	Paul MOUTON		15 04 1666
F.	Jean	HUGUES		09 01 1667	F.	Jean REIMOND		01 01 1668
F.	Jaques	HUGUES		08 04 1668	F.	Honoré COURMES		16 10 1668
F.	Laurens	MOUTON		03 01 1669	F.	Antoine ARBAUD		13 01 1669
F.	François	LOMBARD		06 03 1669	F.	Antoine ACHARD		29 10 1669
F.	Paul	RAVEL			F.	Honoré NIOL ?		
F.	Philip	ANDRE		12 09 1670	F.	Jean FOUCARD		27 09 1670
F.	Honoré	CHABERT		07 10 1671	F.	Honoré BERTRAND		12 01 1672
F.	Jean	REIBAUD		22 02 1672	F.	Honoré MALET		09 07 1672
F.	Jean	FOUCARD		06 05 1673	F.	Augustin MOUTON		07 07 1673
F.	Pierre	SEMENCON		24 08 1673	F.	Estiene HUGUES		27 10 1673
F.	Jean	ARDISSON		03 04 1675 ²	F.	Honoré VILY		30 05 1676
F.	Honoré	LAURE		20 01 1676	F.	Jean Baptiste PALANQUE		
F.	Paul	ARDISSON		05 08 1676				06
04	1676							
F.	Jean Baptiste	CHABERT		17 05 1677	F.	Honoré ANDRE		26 03 1678
F.	Pierre	TRESTOUR		30 05 1678	F.	Honoré BARESME		30 05 1678
F.	Estiene	MOUTON		05 06 1678	F.	Honoré CHABERT		18 07 1678
F.	Pierre	ROUX		06 09 1678	F.	Antoine ROUX		06 07 1679
F.	Michel	ANDRE		26 08 1679	F.	François LIONS		11 12 1679
F.	Antoine	LOMBARD		21 12 1679	F.	Antoine BAREME		31 12 1679
F.	Claude	REIBAUD		04 01 1680	F.	Pierre FOUCARD		21 01 1680
F.	Jean	LAUGIER		01 02 1680	F.	Pascal REIMOND		10 04 1680
F.	Luc	ROUX		31 05 1680	F.	Pierre MOUTON		18 07 1680
F.	Claude	MOUTON		25 07 1680	F.	Honoré BAREME		08 10 1681
F.	Paul	PERRISSOL		25 04 1683	F.	Jean ANDRE		28 05 1684
F.	Honoré	POURCEL		28 05 1684	F.	Antoine BARESME		15 04 1684
F.	Jean Baptiste	MOUTON		08 02 1685	F.	Antoine MOUTON		07 03 1685
F.	Antoine	FOUCARD		24 04 1695	F.	Jaques ANDRE		12 05 1685
F.	Honoré	CHABERT		28 09 1685	F.	Jean MARTIN		1810 1686
F.	Michel	LAMBERT		17 09 1687	F.	Barthélémy TRESTOUR		22 01 1688
F.	Honoré	GIRARD		17 05 1688	F.	Antoine ANDRE		06 12 1688
F.	Antoine	COURMES		08 12 1688	F.	Antoine MOUTON		18 11 1689
F.	Michel	LAURE		06 12 1689	F.	Antoine PONS		18 12 1689
F.	Jeannon	LOMBARD		01 04 1690	F.	Louis BOUTOUNIER		13 04 1690
F.	Honoré	COURMES		01 07 1690	F.	Honoré PERRISSOL		14 02 1691
F.	Honoré	LOMBARD		17 12 1692	F.	Paul ANDRE		25 04 1695
F.	Honoré	GRAS		04 02 1696	F.	Claude FOUCARD		04 03 1696
F.	Maurice	COSTE		08 10 1696	F.	Paul LAURE		04 01 1697

F.	Jeaume ARBAUD	05 01 1697	F.	Pierre TEISSEIRE	01 03
1697					
F.	Antoine POURCEL	28 02 1697	F.	Jean Antoine LOMBARD	28 07
1698					
F.	Pierre LAURE	29 10 1698	F.	Pierre CHABERT	21 11
1698					
F.	Pierre LAURE	29 11 1698	F.	Jean REIBAUD	25 01
1699					
F.	Jean COURMES	30 10 1700	F.	Jean FOUCARD	08 12
1702					
F.	Donat SAINT VALIER	18 01 1703	F.	Vincent LAURE	24 01
1703					
F.	Jean CASTE		F.	Estiene CAMATTE	09 03
1703					
F.	François SAINT VALIER	17 03 1703	F.	Estiene MOUTON	15 05
1703					
F.	Christofle GIRARD	22 08 1703	F.	Pierre LIONS	24 09
1703					
F.	Jean BESSON	10 02 1704	F.	Laurens ANDRE	03 04 1704
F.	Estiene POURCEL	19 04 1704	F.	Claude ROUX	04 10 1704
F.	Paul LOMBARD	16 10 1704	F.	Pierre CHABERT	03 11
1704					
F.	Antoine COURMES	05 12 1704	F.	Marc LOMBARD	20 12
1704					
F.	Pierre Jean HUGUES	01 01 1705	F.	Jean Baptiste LOMBARD	17 02
1705					
F.	Antoine CHABERT	16 05 1705	F.	Jean Honoré LAURE	16 05
1705					
F.	Jean Baptiste GRAS	24 07 1705	F.	Jean Honoré ANDRE	11 11
1705					
F.	Manuel LOMBARD	16 01 1706	F.	Pierre Jean FOUCARD	18 04 1706
F.	Anrie ROUX	19 09 1706	F.	Marc ARDISSON	24 09
1706					
F.	Jean ROUX	06 10 1706	F.	Antoine SAINT VALIER	23 12
1706					
F.	Meri MOUTON	17 11 1707	F.	Jean BERTRAND	07 05 1707
F.	François LOMBARD	16 05 1707	F.	Louis ANDRE	25 05 1707
F.	Honoré PERRISSOL	30 06 1707	F.	Antoine ARDISSON	31 08 1707
F.	Blaize LAURE	19 09 1707	F.	Jean Baptiste MOUTON	26 11
1707					
F.	Annibal MARTIN	03 12 1707	F.	Barthélémy BOUTOUNIER	
F.	Claude MOUTON	09 02 1708			19 12
1708					
F.	Louis REIBAUD	16 02 1708	F.	Jean PERRISSOL	06 03
1708					
F.	Jean Baptiste LAURE	05 06 1708	F.	Benoît BELISSEN	04 12
1708					
F.	Jean COURMES	12 01 1709	F.	Marc ROUX	24 01
1709					
F.	Jean POURCEL	03 02 1709	F.	Claude SAINT VALIER	06 02
1709					
F.	Paul MOUTON	07 04 1709	F.	Paul GIRARD	24 09 1709
F.	Antoine HUGUES	24 12 1709	F.	Pierre Jean FOUCARD	07 05
1710					
F.	Louis DANI	04 01 1711	F.	Pierre MARTHEL	15 04
1711					
F.	Honoré GAVARI	13 09 1712	F.	Paul BERESME	12 01
1713					
F.	Jean BARESME	30 06 1713	F.	Honoré GIRARD	19 10
1713					

F.	Jean REINAUD	18 07 1714	F.	Antoine GIRARD	07 04
1715					
F.	Hanrie BELISSEN	05 11 1715	F.	Honoré BELISSEN	11 12 1715
F.	Guilheume FOUCARD	05 01 1716	F.	Paul ANDRE	12 01 1716
F.	Jaques LAURE	11 03 1716	F.	Honoré BESSON	01 04
1716					
F.	François ACHARD	23 04 1716	F.	Louis GRAS	01 06
1716					
F.	François POURCEL	23 10 1716	F.	Honoré FOUCARD	03 03
1717					
F.	Jean Baptiste LAURE	12 03 1717	F.	Jean GIRARD	17 08 1717
F.	Jean CASTOL	03 05 1718	F.	Jean POURCEL	19 03 1719
F.	Honoré TRESTOUR	07 06 1719	F.	Jean MOUTON	12 01 1719
F.	Jean Antoine GIRARD	25 03 1720	F.	Honoré BELLON	26 03
1720					
F.	Estiene ANDRE	27 03 1720	F.	Augustin SAINT VALIER	30 03
1720					
F.	Honoré LOMBARD	15 06 1721	F.	Honoré MARTIN	16 01 1722
F.	Jean PEILLON	30 01 1722	F.	André LOMBARD	07 02
1722					
F.	Jean Antoine MOUTON	1 6 04 1722	F.	Jean TRESTOUR	06 11
1722					
F.	Hubert ANDRE	05 02 1723	F.	Antoine REIMOND	01 03 1724
F.	Antoine POURCEL	22 01 1725	F.	Antoine ANDRE	22 04
1725					
F.	Vincens PONS	28 04 1725	F.	Paul COURMES	10 01
1726					
F.	Philip MOUTON	30 01 1726	F.	Louis GIRARD	10 02
1726					
F.	Pierre REIBAUD	20 07 1726	F.	André JOULIAN	20 11
1726					
F.	Hubert ARDISSON	20 11 1727	F.	Pierre BERTRAND	08 04 1728
F.	Barthélémy REIBAUD	19 01 1729	F.	Honoré PONS	25 01
1729					
F.	Jean Baptiste FOUZE	18 09 1729	F.	Joseph ARDISSON	24
05 1730					
F.	Honoré GIRARD	11 09 1730	F.	Antoine TRESTOUR	10 03 1731
F.	Joseph GAVARI	10 05 1731	F.	Antoine HUGUES	11
06 1731					
F.	Joseph MARTIN	07 10 1731	F.	Paul BESSON	26 01
1733					
F.	Raphel CHABERT	30 08 1733	F.	Jean COURMES	21 06
1734					
F.	Pierre COURMES	11 09 1734	F.	Honoré POURCEL	11 12
1734					
F.	Honoré BOUTOUNIER	10 03 1735	F.	Jean Baptiste ANDRE	28 04
1735					
F.	Honoré PERRISSOL	08 03 1735	F.	Paul POURCEL	01 06 1735
F.	Augustin BAREME	22 07 1735	F.	Jean COURMES	08 01
1736					
F.	Antoine GIRARD	15 02 1736	F.	Antoinne FOUCARD	02 03 1736
F.	Paul PERISSOL	11 09 1737	F.	Jean LAURE	17 11
1737					
F.	Pierre ARDISSON	26 04 1738	F.	Nicolas LAURE	28 01
1739					
F.	Honoré MARTIN	28 03 1741	F.	Marc CHABERT	31 03
1741					
F.	Pierre MARTEL	24 04 1741	F.	Estienne FAUCHIER	02 06 1741
F.	Paul ACHARD	15 02 1742	F.	François GAVARRI	11 05 1742
F.	Louis JOULIEN	22 05 1742	F.	Vincens BELISSEN	22 11
1742					

F.	Antoinne LOMBARD	23 11	1743	F.	Philip DEVARD	02 01	174
F.	Antoinne POURCEL	17 02	1743	F.	Jean Baptiste GIRARD	21 02	1743
F.	Estienne JOULIEN		21 02 1743	F.	Claude LOMBARD		25 02
1743							
F.	Honoré SAINT VALIER	22 03	1743	F.	Honoré CHABERT	07 04	1743
F.	Honoré LAURE	16 04	1743	F.	Antoinne POURCEL	08 07	1743
F.	Vincens GIRARD	14 01	1744	F.	Honoré ANDRE		06 03
1746							
F.	Antoinne GIRARD		10 03 1746	F.	Antoinne MOUTON	09 06	1746
F.	Antoinne POURCEL	01 07	1746	F.	Pierre Jean SAINT VALIER		
F.	Louis LOMBARD		30 09 1746				30 09
1746							
F.	Antoinne GIRARD		04 02 1747	F.	Claude LIONS		15 03
1747							
F.	Augustin POURCEL	12 04	1747	F.	Pierre ARDISSON	23 04	1747
F.	Paul PERRISSOL		25 04 1747	F.	Antoinne BARESTE	25 04	1747
F.	Jaques POURCEL		22 05 1747	F.	Pierre COURMES		08
09 1747							
F.	Jean Baptiste GIRARD		01 03 1748	F.	Jean POURCEL		04 10
1748							
F.	Barthélémy BELISSEN		06 04 1749	F.	Antoinne GIRARD		04 05
1749							
F.	Jean POURCEL		01 06 1749	F.	Hubert LOMBARD		19 02
1750							
F.	Jean Baptiste BELISSEN		20 08 1750	F.	Honoré PERRISSOL	02 10	1751
F.	Honoré TRESTOUR	08 02	1752	F.	Antoinne LOMBARD	11 02	1752
F.	Jean TRESTOUR		14 03 1752	F.	Antoinne MOUTON	20 03	1752
F.	Guilheume TRESTOUR		09 04 1752	F.	Paul LOMBARD		10 04
1752							
F.	Jean BELISSEN		15 04 1752	F.	Pierre POURCEL		26 08
1752							
F.	Paul LOMBARD		21 08 1754	F.	Honoré MOUTON		15 12
1754							
F.	Claude LOMBARD		10 08 1755	F.	Paul MARTIN		1755
F.	(Acte déchiré) MARMUZE		1755	F.	Honoré LAURE		14
09 1755							
F.	Barthélémy LOMBARD		17 11 1755	F.	Pierre GRAS		07 101756
F.	Guilheume SEMENSSON		11 1756	F.	Jean RAIBAUT		24
11 1756							
F.	Jean PERRISSOL		01 08 1757	F.	Jean BARESTE		29 09
1757							
F.	Jean VASSAIL		30 10 1757	F.	Antoine LOMBARD	25 03	1758
F.	Antoinne BELISSEN Mage		28 05 1759	F.	Antoine ANDRE		19 02
1759							
F.	Honoré CHABERT	20 02	1760	F.	Jean MARTIN	26 02	1760
F.	Honoré PONS		03 03 1760	F.	Joseph CHABERT		12
03 1760							
F.	Honoré LOMBARD	06 04	1760	F.	Joseph MOUTTON		0409 1760
F.	Raphel LOMBARD		30 01 1761	F.	Antoine BELISSEN MENDRE		1761
F.	Honoré BERARD		22 04 1761	F.	Jean François CAREMIL		12 03
1762							
F.	Glaude ANDRE		11 1762	F.	Barthélémy LOMBARD		26
11 1762							
F.	Louis MOUTTON		05 12 1762	F.	Pierre Jean GIRAUD		26 06
1763							
F.	Honoré LAURE		21 09 1763	F.	François GALARD		17 10
1763							
F.	François LOMBARD	23 12	1763	F.	Jean ACHARD	20 04	1764
F.	Jean PONS		12 09 1764	F.	Honoré LIONS		03 03
1765							
F.	François LOMBARD	16 01	1766	F.	Paul POURCEL		11 02 1766

F.	Honoré MOUTON	17 02 1766	F.	Gilles BELISSEN	02 03	
1766						
F.	Honoré GIRARD	04 03 1766	F.	Antoine MARTEL	08 03	
1766						
F.	François ANDRE	19 03 1766	F.	Jean GIRARD	10 06 1766	
F.	Pierre AUTRAN	14 08 1766	F.	Barthélémy POURCEL		31
10 1766						
F.	Honoré GIRARD	01 03 1767	F.	Claude POURCEL	13 01	
1769						
F.	Hubel ANDRE	12 11 1769	F.	Jacques MOUTON	04 03 1770	
F.	Honoré POURCEL		F.	Jean JOULLIAN		22
02 1771						
F.	Honoré CHABERT	Fils de + Estienne	14 01 1771			
F.	Augustin ACHART	21 05 1771	F.	Raphaël RAIMOND	1771	
F.	Christhofle POURCEL	30 11 1771	F.	Marc JOULLIAN	09 01	
1772						
F.	Jaques BERARD	01 12 1775	F.	Jean Baptiste PERRISSOL	27	
01 1777						
F.	Antoine CHABERT	04 06 1777	F.	Louis POURCEL	20 04	
1779						
F.	François DALUC.+ à Auribeau	03 1781	F.	Jean POURCEL		
1782						
F.	Claude LOMBARD	06 03 1783	F.	Honoré BELLISSEN	13 01 1784	
F.	Antoine PERRISSOL	31 07 1784	F.	Bernard CAREMIL		
1785						
F.	Honoré CHABERT	22 11 1785	F.	Jean GAILLART		
1785						
F.	Hibel LIONS	16 01 1786	F.	Antoine LOMBARD	08 07 1786	
F.	Honoré GIRARD	1787	F.	Antoine JOULIEN		
1788						
F.	Jean POUCEL	18 03 1788	F.	Jean CHABERT	01 03 1789	
F.	Honoré COURMES	06 04 1789	F.	Antoine LOMBARD	01 1791	
F.	François LIONS		1792	F.	Antoine GIRARD	14
10 1792						
F.	Augustin BERTRAN	25 10 1792	F.	Antoine CHABERT		
F.	Honoré JULIEN		F.	Jacques BAREST		
F.	Jean POURCEL	25 01 1799	F.	Jérôme POURCEL		
F.	Claude FERAUD	06 10 1801	F.	Jean Baptiste JULIAN	16 01	
1802						
F.	Jean Joseph AUBIN	28 02 1802	F.	Jean PONS		
F.	Claude POURCEL	25 02 1805	F.	Claude CAREMIL	27 03	
1805						
F.	Antoine LIONS	08 04 1805	F.	Claude LOMBARD		
1806						
F.	Joseph JOULIEN		F.	Antoine ALEGRE		
F.	Antoine LOMBARD	26 11 1809	F.	Antoine CASTOU	05 02 1810	
F.	Jean MOUTON	25 02 1810	F.	Joseph FOUCARD	18 03	
1810						
F.	Honorat JULIEN	23 12 1810	F.	Honoré LOMBARD	13 08 1811	
F.	Joseph LAURE		F.	Honnora PONS	08	
F.	Jacques CAREMIL	08 04 1813	F.	Claude MOUTON	24 01	
1814						
F.	Raphaël MAGAGNOSQ	25 04 1814	F.	François CASTOUS	02 05 1814	
F.	Hubert COURMES	1815	F.	Barthélémy LOMBAR	28 05 1817	
F.	Marc Antoine FOUCARD	26 10 1817	F.	Jean MOUTON	30 10 1817	
F.	Honoré HUGUES	1817	F.	Pierre POURCEL	10 01	
1818						
F.	Honoré BELISSEN	29 04 1818	F.	Jacques JULIEN	06 05 1818	
F.	Jean François BERARD	03 06 1819	F.	Jacques LOMBARD		04
11 1819						

F.	Honoré JULIEN		1821	F.	Claude GIRARD		04 08
1823							
F.	Honoré Joseph BOUTONIE	13 01	1824	F.	François BOUTONNIER		03 06
1824							
F.	Antoine LOMBARD	05 06	1825	F.	Pire CHABERT		
1826							
F.	Dominique MOUTON		1827	F.	Emanuel FERAUD + à Paris		
F.	Antoine PONS		19 10	1827			22 05
1827							
F.	Hilarion FAIRAUD	05 12	1829	F.	Honoré JULLIEN	05 03	1830
F.	Marc CHABERT		17 04	1830			

A ce jour seule la liste des frères a été retrouvée. Il semble, compte tenu de la phrase en préambule, qu'il existe également une liste des sœurs. Elle ne nous est pas parvenue.

C'est grâce au Cercle de Généalogie de Cannes qui nous l'a communiquée, que cette liste a pu être présentée. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Table des matières

Les pénitents blancs	1
Historique	
Structure et fonctionnement	
Leur rôle	
Les pénitents blancs à Valbonne	3
Contenu des visites pastorales	
Mgr Boussicaud	18 mars 1617 4
Mgr de Villeneuve	25 mai 1634 5
Mgr Godeau	5 décembre 1649 7
Mgr de Bernage	1664 10
	28 octobre 1669 11
	29 octobre 1669 12
Mgr Roquemartine	13 octobre 1678 13
Mgr Verjus	30 avril 1687 15
	décembre 1698 17
	décembre 1703 18
Mgr Mesgrigny	6 juin 1712 18
Mgr d'Antelmy	septembre 1730 20
	8 septembre 1734 21
	27 octobre 1738 22
	28 mai 1743 23
	30 mai 1746 24
	30 avril 1752 25
Mgr de Prunières	6 septembre 1759 25
Textes divers	28
Les comptes des pénitents blancs de Valbonne	28
Chapelle Saint-Bernardin	
Chapelle Saint-Esprit	
Les biens et possessions des pénitents blancs de Valbonne	37
Chapelle Saint-Bernardin	
Chapelle Saint-Esprit	
Les inventaires	40
Chapelle Saint-Bernardin	
Chapelle Saint-Esprit	
Répertoire des Pénitents blancs de Valbonne	42
« Livre des Morts »	

Hélène Sanguinetti
Membre de

l'association